

The background of the page features a large, abstract graphic composed of teal-colored rectangles of varying sizes and a white line that forms a network of nodes and connections, resembling a map or a complex system. In the center of this graphic is a white circle containing the title text.

Chiffres clés mobilité

ÉDITION 2025

Table des matières

Les indicateurs socio-démographiques	5
→ Communes et intercommunalités régionales (par département)	5
→ Tableau de la population et densité régionale (par département)	5
→ Graphique relatif au Produit Intérieur Brut (PIB)	6
→ Classement des régions par revenu médian	7
L'emploi et la formation	8
→ L'emploi salarié en région Hauts-de-France	8
→ Les emplois dans le domaine des transports en région	8
→ La formation au domaine des transports en région	10
La gouvernance de la mobilité	11
→ Les bassins de mobilité	11
→ Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et les Plans d'Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS)	12
La planification de la mobilité	13
La mobilité électrique	14
→ Top 10 des territoires les mieux équipés : nombre de points de recharge pour 1 000 habitants	14
→ Etat d'avancement du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)	15
Les transports collectifs	16
→ Top 10 des territoires : nombre de stations de transports en communs pour 1 000 habitants	16
→ Cartographie de la population desservie par les transports communs urbains réguliers	17
Les aménagements et services cyclables	18
→ Aménagements cyclables	18
→ Stationnement vélo	19
Les trafics aériens, maritimes et ferroviaires	21
→ Trafics maritime de passagers	21
→ Trafics de passagers aériens	22
→ Trafic de passagers ferroviaires	24
La sécurité routière	25
La qualité de l'air	27
→ Objectifs du SRADDET en matière de qualité de l'air	27
→ Emission de polluants dans les Hauts-de-France	28
Véhicules : immatriculations, motorisation et évolution du parc	34
→ Immatriculation de véhicules neufs et part par motorisation	34



→ Evolution du parc de véhicules en Hauts-de-France.....	36
Covoiturage	41
→ Evolution du nombre de trajets dans les Hauts-de-France.....	41
→ Lieux de covoiturage	42





La région Hauts-de-France est constituée des **5 départements** suivants :

- Aisne (02)
- Nord (59)
- Oise (60)
- Pas-de-Calais (62)
- Somme (80)

Elle est constituée de :

- 3 782 communes,
- 180 Km de façade maritime,
- 500 Km de frontières
- 2 862 Km de voies ferrées
- 363 gares
- 1 179 Km d'autoroutes

Les indicateurs socio-démographiques

→ Communes et intercommunalités régionales (par département)

	Nombre d'EPCI**					Nombre de communes
	Métropole	CU	CA	CC	Total	
Aisne	0	0	5	14	19	797
Nord	1	1	8	7	17	647
Oise	0	0	3	18	21	680
Pas-de-Calais	0	1	7	11	19	887
Somme	0	0	2	12	14	771
TOTAL région	1	2	25	62	90	3 782

CU : Communauté urbaine

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

**dont le siège est situé dans le département

Source : DGCL/Banatic

→ Tableau de la population et densité régionale (par département)

	Population (hab)*	Evolution par rapport à 2022**	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Aisne	518 817	-1,28 %	7 362	70
Nord	2 615 505	-0,05 %	5 743	455
Oise	829 583	-0,14 %	5 860	142
Pas-de-Calais	1 450 306	-0,68 %	6 671	217
Somme	559 722	-1,03 %	6 170	91
TOTAL région	5 973 933	-0,42 %	31 806	188

* estimée au 01/01/2025

** 2022 dernier recensement réel de l'Insee

Source : Insee 2025

Avec près de 6 millions d'habitants, la région Hauts-de-France est la 4^{ème} région la plus peuplée de France après l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine.



→ Graphique relatif au Produit Intérieur Brut (PIB)



Source : Insee, comptes régionaux

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 196 milliards d'euros en 2023 (+3,7% par rapport à 2022) la région des Hauts-de-France est la 5^{ème} région métropolitaine la plus créatrice de richesse.

La région est devancée par l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.



→ Classement des régions par revenu médian

Zonage	Revenu médian en 2021
France	23 000 €
Île-de-France	25 210 €
Auvergne-Rhône-Alpes	23 800 €
Bretagne	23 240 €
Pays de la Loire	23 050 €
Grand Est	22 960 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 820 €
Centre-Val de Loire	22 780 €
Bourgogne-Franche-Comté	22 750 €
Nouvelle-Aquitaine	22 710 €
Normandie	22 480 €
Corse	22 390 €
Occitanie	22 010 €
Hauts-de-France	21 420 €
Martinique	19 770 €
La Réunion	17 070 €
Guadeloupe	15 770 €
Guyane	10 990 €
Mayotte*	3 140 €

Sources : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021

Dans les Hauts-de-France, en 2021 le niveau de vie médian s'élève à 21 420 euros par an, soit le plus faible de France métropolitaine. Près d'une personne sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, ce qui en fait la deuxième région métropolitaine la plus pauvre après la Corse. Tous les départements de la région figurent parmi les plus pauvres de France, à l'exception de l'Oise qui bénéficie de sa proximité avec l'Île-de-France : de nombreux travailleurs qualifiés choisissent de résider dans l'Oise tout en occupant un emploi en Île-de-France.



L'emploi et la formation

→ L'emploi salarié en région Hauts-de-France

	Emploi salarié total*	Taux de chômage*	Demandeurs d'emploi (catégories A, B et C)*
Aisne	156 605	10,2%	48 280
Nord	1 032 295	9,3%	239 180
Oise	258 824	7,3%	63 370
Pas-de-Calais	480 219	8,2%	115 690
Somme	207 804	8,1%	46 470
Hauts-de-France	2 135 747	8,7%	512 990
France hors Mayotte	27 071 746	7,3%	5 491 700

*INSEE, quatrième trimestre 2024

Sources : Insee, France Travail, DARES

→ Les emplois dans le domaine des transports en région

Emplois dans le domaine des transports par activité	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Transport routier marchandises	41 974	42 850	42 906	43 430	1,2%
Transport routier voyageurs	7 795	8 173	8 634	8 576	-0,7%
Déménagement	526	545	582	570	-2,1%
Location	2 186	2 428	2 360	2 365	0,2%
Auxiliaires de transport	9 719	9 486	9 510	9 454	-0,6%
Prestataires logistiques	9 637	10 315	10 024	10 487	4,6%
Transport sanitaire	7 044	7 259	7 312	7 397	1,2%
Total de la branche	78 881	81 056	81 328	82 279	1,2%

Source : ACOSS, données ajustées au champ conventionnel

Emplois dans le domaine des transports par famille professionnelle	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Conduite	51 515	53 498	50 910	50 554	-0,7%
Exploitation	5 993	5 452	6 593	6 303	-4,4%
Logistique – Manutention – Magasinage	12 606	13 171	13 841	16 070	16,1%
Direction	1 594	1 726	1 986	1 744	-12,2%
Gestion	3 698	3 896	4 370	4 038	-7,6%
Ventes – Achats	980	974	1 193	1 306	9,5%
Maintenance	1 668	1 757	1 810	1 517	-16,2%
Interprofessionnel	827	583	637	746	17,1%
Ensemble des métiers	78 881	81 057	81 340	82 278	1,2%

Source : ACOSS, données ajustées au champ conventionnel

Taux de féminisation par famille professionnelle	2023	2024
Conduite	10 %	10 %
Exploitation Transport	37 %	33 %
Logistique – Manutention – Magasinage	21 %	14 %
Direction	26 %	25 %
Gestion	78 %	78 %
Ventes – Achats	58 %	66 %
Maintenance	2 %	3 %
Interprofessionnel	79 %	80 %
Ensemble des métiers	18 %	18 %

Source : ACOSS, données ajustées au champ conventionnel

La répartition des salariés du transport et de la logistique en Hauts-de-France confirme en 2024 le poids prépondérant des métiers opérationnels au sein de la filière. La conduite concentre à elle seule plus de six salariés sur dix, illustrant le caractère fortement terrain et productif du secteur, même si les effectifs y apparaissent globalement stables sur un an. La logistique, incluant la manutention et le magasinage, représente désormais un cinquième de l'emploi régional de la filière et enregistre une progression marquée, traduisant la montée en puissance des activités logistiques et des besoins liés à l'entreposage, à la préparation de commandes et aux flux e-commerce.

En 2024, les femmes représentent 18 % de l'emploi total de la filière, avec une présence très variable selon les fonctions exercées. Si les métiers de la conduite, de la logistique–manutention et de la maintenance restent majoritairement masculins, la profession est néanmoins fortement mobilisée depuis plusieurs années en faveur de la féminisation des emplois.

→ La formation au domaine des transports en région

	Candidats par activité					
	Diplômes d'État		Titres professionnels		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Conduite	733	865	5 110	3 991	5 843	4 856
Exploitaton – Gestion	237	255	258	302	495	557
Manutention – Magasinage	372	425	2 790	1 670	3 162	2 095
Maintenance	110	120			110	120
TOTAL	1 452	1 665	8 158	5 963	9 610	7 628

Sources : Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Solidarités et de la Santé, DGEFP

	Contrats d'alternance par activité					
	Apprentissage		Professionnalisation		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Conduite (TRM)	513	446	317	100	830	546
Exploitaton – Gestion	476	455	18	31	494	486
Manutention – Magasinage	52	200	33	84	85	284
Maintenance	74	69	7	4	81	73
Autre	206	158	-	31	206	189
TOTAL	1 321	1 328	375	250	1 696	1 578

Source : OPCO Mobilités

Données présentes dans le rapport de l'OPTL : <https://optl.fr/regions>

En 2024, la baisse du nombre de bénéficiaires des titres professionnels dans le transport et la logistique en Hauts-de-France s'inscrit moins dans un recul des besoins économiques que dans un resserrement marqué des financements de la formation professionnelle. Avec 5 963 bénéficiaires tous titres confondus (-27 % sur un an), la contraction observée traduit avant tout une réduction des capacités de financement mobilisables, en particulier sur les parcours longs, certifiants et coûteux, notamment dans les métiers de la conduite et de la logistique opérationnelle.

Les formations de la logistique et de la manutention, historiquement utilisées comme leviers d'accès rapide à l'emploi, sont également concernées. Les reculs observés sur les titres de préparateur de commandes, cariste ou agent magasinier (de -33 % à -50 %) s'expliquent par une priorisation accrue des publics et des parcours, dans un contexte de tension budgétaire.



La gouvernance de la mobilité

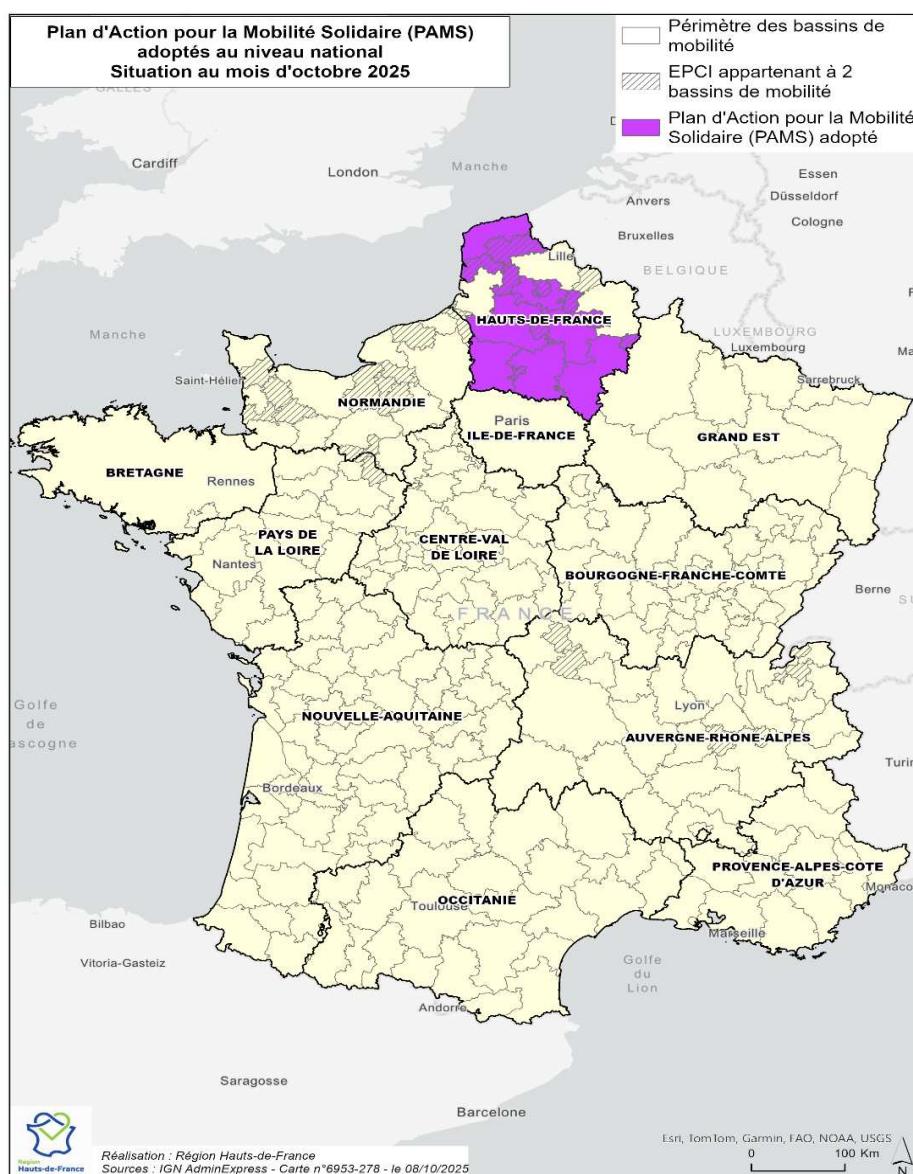
→ Les bassins de mobilité





→ Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et les Plans d’Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS)

Sur le territoire de la région Hauts-de-France, dix bassins de mobilité ont été définis. Sur chacun de ces bassins, la Région définit deux documents cadres : le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) et les Plans d’Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS). Le premier comprend les différentes formes de mobilité et d’intermodalité (les dessertes, horaires, tarifications, informations, billettiques), la création, aménagement et fonctionnement des pôles d’échanges multimodaux et aires de mobilité ainsi que les modalités de gestion des situations de service dégradé. Le second vise à coordonner les interventions des partenaires (Région, Départements, AOM, Pôle emploi). Il est également l’occasion de recenser les dispositifs existants et ainsi d’en faire la promotion auprès des potentiels bénéficiaires. Les Hauts-de-France sont aujourd’hui la seule Région à structurer un déploiement concret des PAMS.



La planification de la mobilité

79 AOM sur toute la région Hauts-de-France. 10 communautés de communes où la région est AOM de substitution :

LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ AU 1ER AOÛT 2024



Une autorité organisatrice de la mobilité est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son ressort territorial.

Ces services peuvent être des transports collectifs urbains et non urbains, réguliers ou à la demande.

Par ailleurs, l'AOM peut concourir au développement de services des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur. Ceux-ci sont typiquement les services de covoiturage, d'autopartage ou de location de bicyclettes.

Elle peut également organiser des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine en cas d'inadaptation de l'offre privée.

SIMOUV : Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennes

SITAC : Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains du Calaisis

SITUS : Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais

SMTD : Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

■ EPCI ayant la compétence mobilité ou l'ayant transférée à un syndicat ou un PETR

■ La région est AOM locale de substitution

■ Syndicat exerçant la compétence mobilité pour le compte des EPCI

■ PETR exerçant la compétence mobilité pour le compte des EPCI

■ Limite régionale

■ Limite départementale

— Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD

Données sources : DREAL HDF 08/2024

Fonds de plan :

© IGN ADMIN EXPRESS *

© IGN ROUTE 500 *

Réf. : 22-099-L (21/08/2024)



La mobilité électrique

Au niveau français, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée en 2015 a fixé un certain nombre d'objectifs notamment, l'installation d'au moins 7 millions de points de recharge publics et privés, en 2030.

Le Gouvernement ambitionne également d'atteindre 400 000 points de recharge ouverts au public en 2030 dont 50 000 à haute puissance c'est-à-dire permettant une recharge rapide.

C'est dans cette perspective que le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et l'Avere, avec la collaboration de GIREVE, ont mis en place un baromètre national des infrastructures de recharge ouvertes au public au sein duquel sont publiés chaque mois des indicateurs, robustes et transparents permettant de suivre les évolutions des infrastructures de recharge publiques : <https://www.gireve.com/fr/barometre-france/>

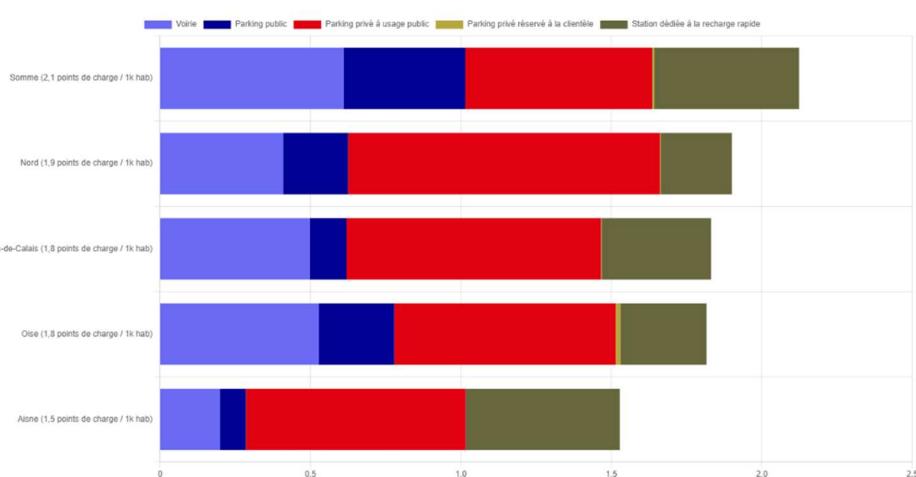
Dans la région Hauts-de-France, l'abonnement passpass électrique donne accès à un réseau de plus de 450 bornes de recharge à un tarif préférentiel. La carte des bornes accessibles est disponible ici : <https://alize-map.azurewebsites.net/passpass>

→ Top 10 des territoires les mieux équipés : nombre de points de recharge pour 1 000 habitants

Au 30 juin 2025, il y avait 2,1 points de recharge pour véhicules électriques pour 1 000 habitants de France métropolitaine, pour un total de 169 559 (d'après le baromètre) points de recharge.

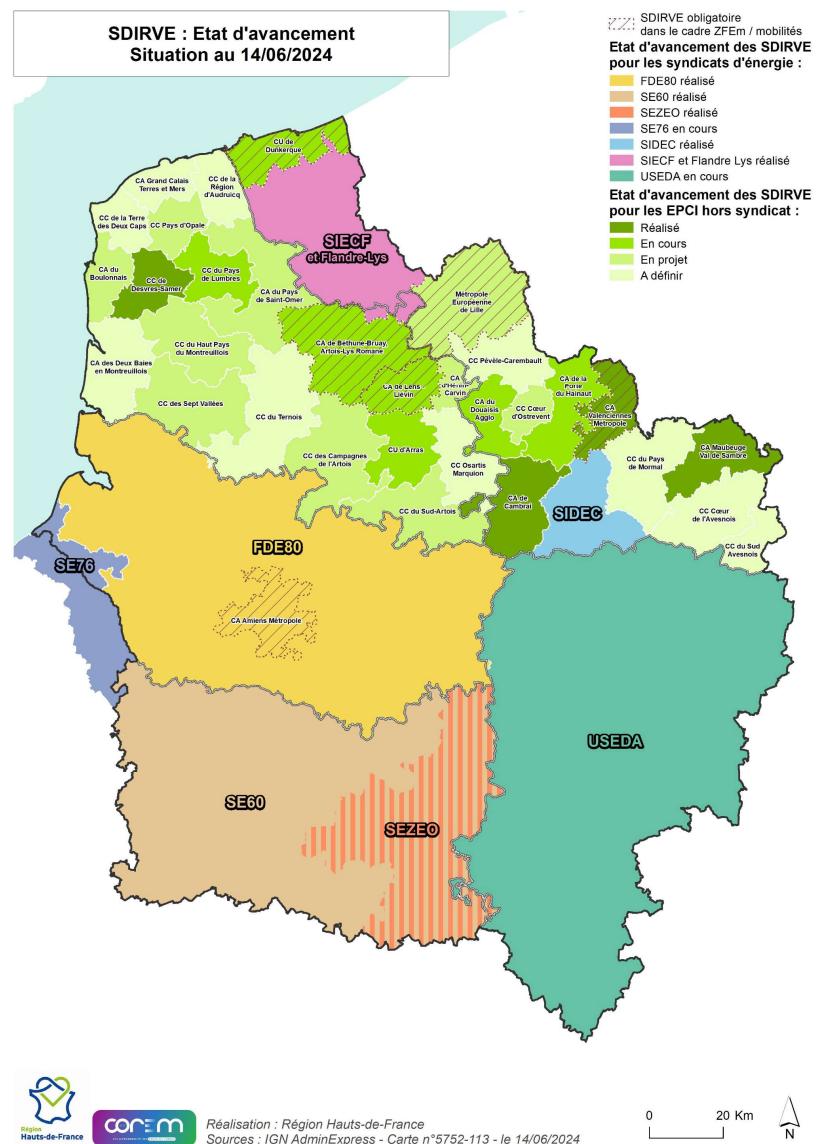
La région Hauts-de-France dispose en moyenne de 1,9 points de recharge pour 1 000 habitants et 15 212 points de recharge. Seul le département de la Somme atteint le taux national en nombre de points de recharge pour 1000 habitants.

Top 10 des territoires ^①



Source : <https://transport.data.gouv.fr/datasets/fichier-consolide-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques>







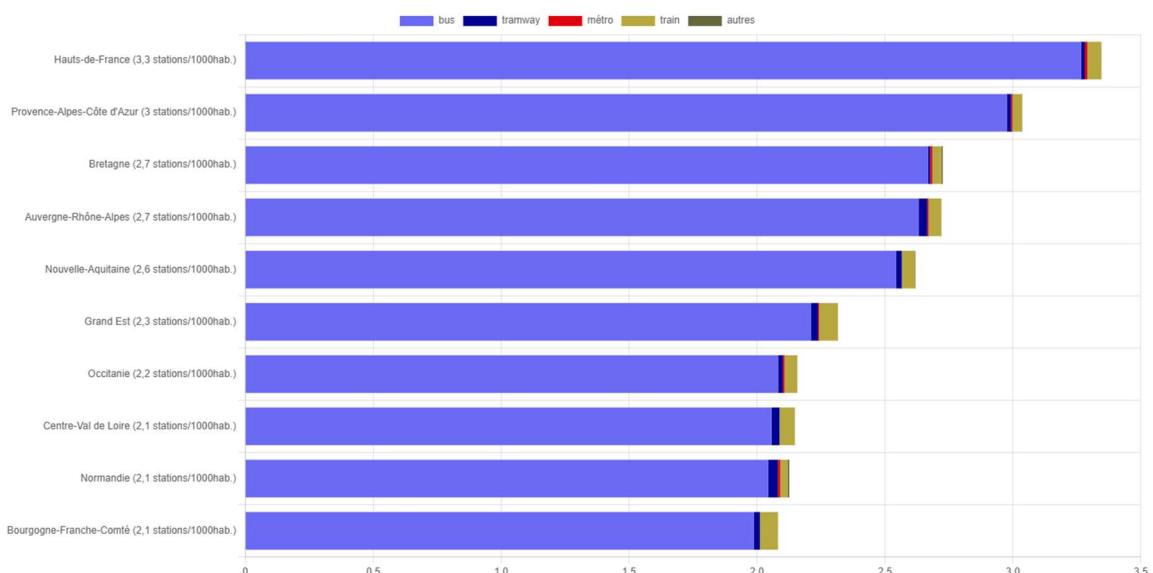
Les transports collectifs

→ Top 10 des territoires : nombre de stations de transports en communs pour 1 000 habitants

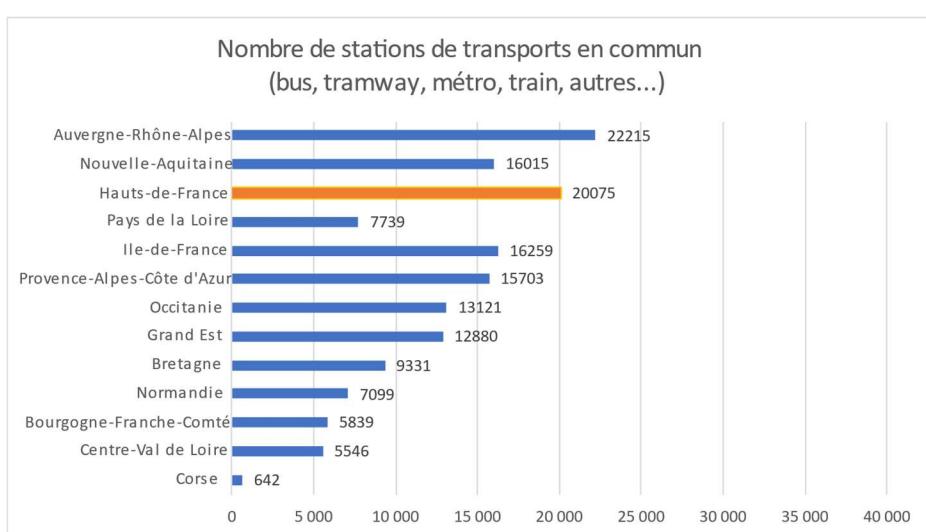
En 2025, il y avait 2,3 stations de transports en commun, tout type confondu, pour 1 000 habitants de France métropolitaine, pour un total de 152 464 stations.

La région Hauts-de-France se classe 1^{ère} avec une moyenne de 3,3 stations pour 1 000 habitants.

Top 10 des territoires ^②



La région Hauts-de-France dispose de 20 075 stations au 02/09/2025

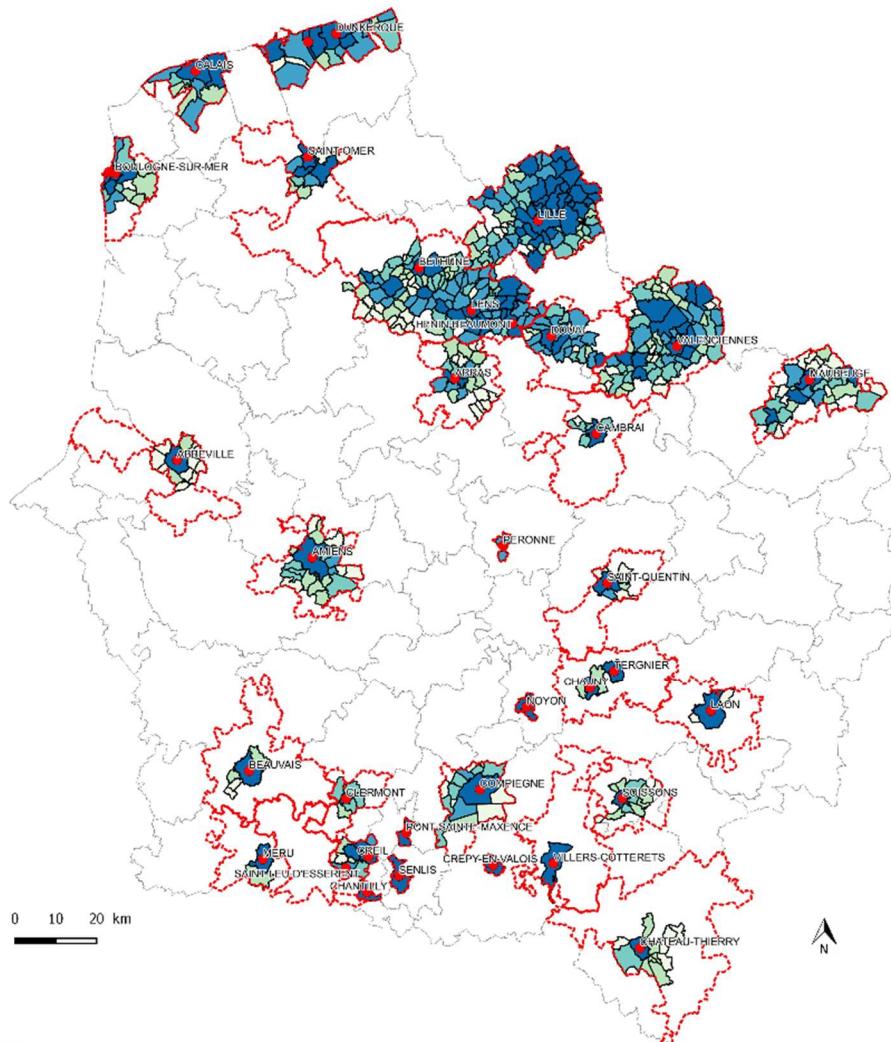


Source : données GTFS des réseaux disponibles sur transport.data.gouv.fr au 31/09/2025





→ Cartographie de la population desservie par les transports communs urbains réguliers



■ Service public de la mobilité

● Villes principales

■ EPCI

Populations desservies par les transports en commun urbains réguliers

- 112 - 928
- 929 - 1985
- 1986 - 4260
- 4261 - 8750
- 8751 - 238381

ARC : Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
 MEL : Métropole Européenne de Lille
 SITAC : Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Calaisis
 SITUS : Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais
 SMTAG : Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle
 SMTD : Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
 SMTUS : Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre
 SIMOUV : Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois





Les aménagements et services cyclables

Un des objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités est de tripler la part modale du vélo. En septembre 2022, la Première Ministre a lancé Le plan vélo et marche 2023-2027 afin de redoubler d'effort et définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français. Il prend la suite du plan vélo et mobilités actives de 2018. Le plan vélo et marche 2023-2027 poursuit trois ambitions principales :

- ✓ Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- ✓ Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances ;
- ✓ Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière.

Les aménagements cyclables sont d'une importance majeure puisqu'un aménagement bien réalisé apporte confort et sécurité aux cyclistes, l'un des principaux critères pouvant freiner la pratique du vélo. L'objectif national est d'atteindre 100 000 km en 2030 (88 225 km au 31 décembre 2024).

→ Aménagements cyclables

	Pistes cyclables (en km)			Voies vertes (en km)			Bandes cyclables (en km)			Double-sens cyclables (en km)			Voies de bus partagées (en km)			Aménagements mixtes (en km)			Total des aménagements cyclables (en km)		
	2023	2024	Evolution (en km)	2023	2024	Evolution (en km)	2023	2024	Evolution (en km)	2023	2024	Evolution (en km)	2023	2024	Evolution (en km)	2023	2024	Evolution (en km)	2023	2024	Evolution (en km)
Aisne	73	104	31	221	212	-9	63	68	5	4	4	0	0	0	0	4	4	0	365	392	27
Nord	1 112	1 098	-14	1 393	1 655	262	1 080	1 061	-19	429	468	39	76	77	1	99	89	-10	4 189	4 448	259
Oise	463	483	20	305	321	16	124	130	6	40	43	3	1	1	0	57	75	18	990	1 053	63
Pas-de-Calais	506	509	3	615	635	20	293	301	8	93	106	13	7	7	0	52	57	5	1 566	1 615	49
Somme	166	164	-2	384	393	9	57	62	5	35	77	42	20	20	0	41	43	2	703	759	56
Région HDF	2 320	2 358	38	2 918	3 216	298	1 617	1 622	5	601	698	97	104	105	1	253	268	15	7 813	8 267	454
France	37 175	37 220	45	21 232	24 149	2 917	14 408	14 946	538	5 536	6 054	518	959	979	20	4 199	4 877	678	83 509	88 225	4 716

Source : <https://www.amenagements-cyclables.fr/fr/hauts-de-france/stats>



Le nombre de kilomètres total d'aménagement a bien augmenté en 2024 par rapport à 2023 (+ 5,5 % avec 454 km d'aménagements supplémentaires). Les voies vertes ont bondi de 298 km et notamment dans le département du Nord.

La région Hauts-de-France est la 5ème région de France ayant le plus d'infrastructures cyclables.

L'indicateur ci-dessous représente le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sur le territoire rapporté au nombre d'habitants (pour 1 000) selon 6 types d'aménagements :

- Pistes cyclables
- Bandes cyclables
- Voies bus partagées
- Voies vertes
- Double-sens cyclables
- Aménagements mixtes.

	Pistes cyclables (en km)	Voies vertes (en km)	Bandes cyclables (en km)	Double-sens cyclables (en km)	Voies de bus partagées (en km)	Aménagements mixtes (en km)	Total des aménagements cyclables (en km)	Nbre de km aménagés pour 1 000 habitants
Aisne	104	212	68	4	0	4	392	0,75
Nord	1 098	1 655	1 061	468	77	89	4 448	1,70
Oise	483	321	130	43	1	75	1 053	1,27
Pas-de-Calais	509	635	301	106	7	57	1 615	1,11
Somme	164	393	62	77	20	43	759	1,34
Région HDF	2 358	3 216	1 622	698	105	268	8 267	1,38
France	37 220	24 149	14 946	6 054	979	4 877	88 225	1,29

Source : <https://www.amenagements-cyclables.fr/fr/hauts-de-france/stats>

→ Stationnement vélo

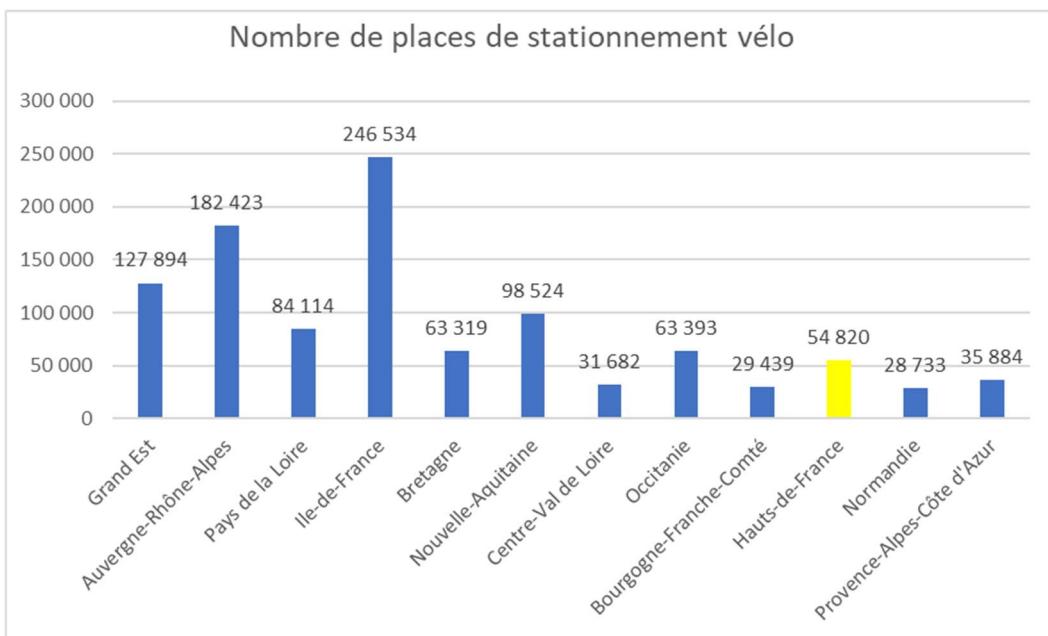
Par ailleurs, pour chaque gare et pôle d'échange, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) oblige les acteurs locaux à conduire une réflexion en matière de stationnement vélo sécurisé. Pour chaque gare de plus de 100 000 voyageurs par an (soit 37 % des gares de France), le décret du 08 juin 2021 fixe les caractéristiques et le nombre minimal d'équipements.

Pour la région Hauts-de-France au 31 décembre 2024 :

Département	Nombre total de places réalisées	Nombre total de places réalisées dans le cadre objectif décret LOM	Objectif du nombre de places inscrit dans le décret LOM	Tx réalisation/objectif LOM
Aisne	179	169	330	51,21 %
Nord	1 610	1 610	2 380	67,65 %
Oise	688	638	1 070	59,63 %
Pas-de-Calais	809	460	730	63,01 %
Somme	370	350	440	79,55 %
Total général	3 748	3 227	4 950	65,19 %

Source : <https://ressources.data.sncf.com>

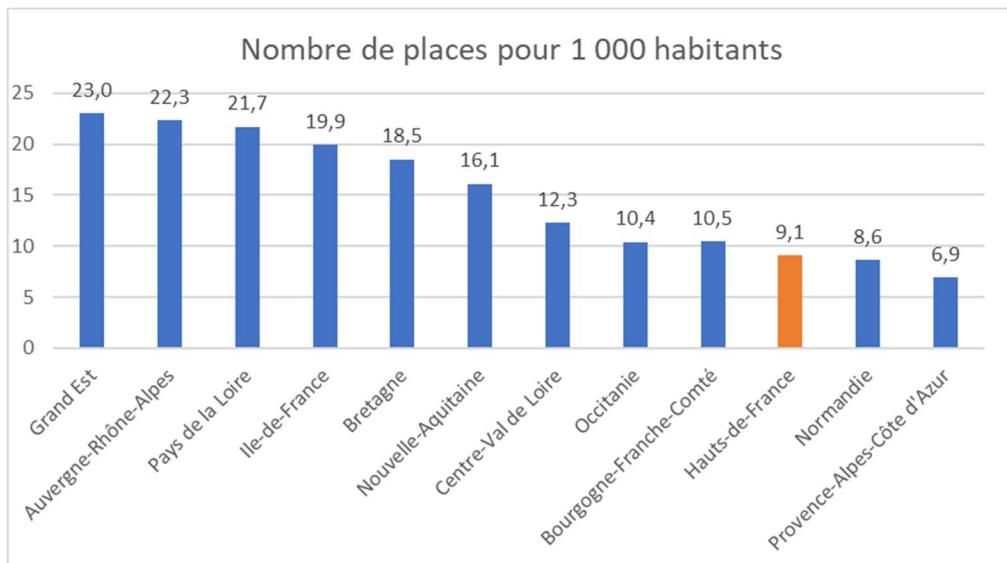
Le graphique ci-dessous représente le nombre de places de stationnement vélo disponibles (sans accroche, accroche roue, accroche cadre et roue, accroche cadre) dans les différentes régions de France au 1^{er} janvier 2025.



Source : Base nationale du stationnement cyclable issue d'OpenStreetMap (transport.data.gouv.fr)

La région Hauts-de-France se classe 8^{ème} en termes de nombre de places de stationnement vélo avec 54 820 emplacements disponibles.

Ce 2^{ème} graphique est le nombre de places pour 1 000 habitants.



Source : Base nationale du stationnement cyclable issue d'OpenStreetMap (transport.data.gouv.fr)

La région Hauts-de-France est dans les dernières positions des régions de France en termes de places disponibles pour les vélos pour 1000 habitants.

Les trafics aériens, maritimes et ferroviaires

→ Trafics maritime de passagers

	Passagers (en milliers) Hors Croisiéristes			Passagers (en milliers) Croisiéristes			Total Passagers (en milliers)		
	2023	2024 (donnée provisoire)	Evolution	2023	2024 (donnée provisoire)	Evolution	2023	2024 (donnée provisoire)	Evolution
Calais	7 264	7 581	4,36%	0	0	0,00%	7 264	7 581	4,36%
Dunkerque	1 616	1 757	8,73%	2	4	100,00%	1 618	1 761	8,84%
Caen	743	816	9,83%	2	1	-50,00%	745	817	9,66%
St-Malo	612	658	7,52%	20	24	20,00%	632	682	7,91%
Cherbourg	552	567	2,72%	106	180	69,81%	658	747	13,53%
Le Havre (HAROPA)	37	28	-24,32%	456	509	11,62%	493	537	8,92%
Roscoff	354	410	15,82%	0	0	0,00%	354	410	15,82%
Dieppe	391	383	-2,05%	0	0	0,00%	391	383	-2,05%
Mer du Nord et Manche (8 ports)	11 569	12 200	5,45%	586	718	22,53%	12 155	12 918	6,28%

Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transport>

Le trafic maritime de voyageurs est en hausse de 6,3 % sur la façade Manche - mer du Nord. À Calais, premier port français de passagers, le nombre de passagers augmente de nouveau en 2024 (+ 4,4 %), de même qu'à Dunkerque (+ 8,9 %). Ces deux ports concentrent 72 % du trafic sur la façade Manche - mer du Nord. En 2024, le trafic transmanche reste néanmoins nettement plus faible qu'en 2019 (- 10,4 %), le Royaume-Uni ayant quitté l'Union européenne entre-temps.

Le trafic hors croisiéristes transmanche augmente modérément en 2024 (+ 5,5 % après + 27,5 % en 2023). Il est essentiellement constitué des échanges avec le Royaume-Uni (93 % en 2024). Plus des trois quarts le sont avec le port de Douvres.

12 % des croisiéristes ont fréquenté les ports de la façade Manche - mer du Nord.

→ Trafics de passagers aériens

Principaux aéroports	Trafic aérien						
	Passagers						
	Effectifs					Evolution	
	2019	2021	2022	2023	2024	2024/2023	2024/2019
Lille	2 189 221	1 167 042	1 773 154	1 864 769	1 793 386	-3,8%	-18,1%
Beauvais	3 983 250	2 073 643	4 614 424	5 638 955	6 555 859	16,3%	64,6%
TOTAL HDF	3 071 197	3 240 685	6 387 578	7 503 724	8 349 245	11,3%	171,9%
Roissy – Charles de Gaulle	76 150 007	26 196 575	57 474 033	67 421 316	70 295 540	4,3%	-7,7%
Bruxelles	26 360 003	9 357 221	18 930 698	22 200 755	23 610 856	6,4%	-10,4%

Principaux aéroports	Trafic aérien						
	Mouvements commerciaux						
	Effectifs					Evolution	
	2019	2021	2022	2023	2024	2024/2023	2024/2019
Lille	31 821	21 611	23 609	21 500	12 639	-41,2%	-60,3%
Beauvais	33 222	24 182	28 988	33 745	39 054	15,7%	17,6%
TOTAL HDF	44 479	45 793	52 597	55 245	51 693	-6,4%	16,2%
Roissy – Charles de Gaulle	504 836	255 971	409 121	454 893	461 819	1,5%	-8,5%
Bruxelles	234 460	118 733	178 930	192 257	198 617	3,3%	-15,3%

Sources : UAF et Brussels Airport

En 2024, les aéroports français ont enregistré un trafic en augmentation de 3,6 % par rapport à 2023, ce qui représente 7 millions de passagers commerciaux supplémentaires. Néanmoins, en 2024, les aéroports français ont accueilli au total 205 756 079 passagers commerciaux, ce qui représente toujours une baisse de 4,0 % par rapport à 2019.

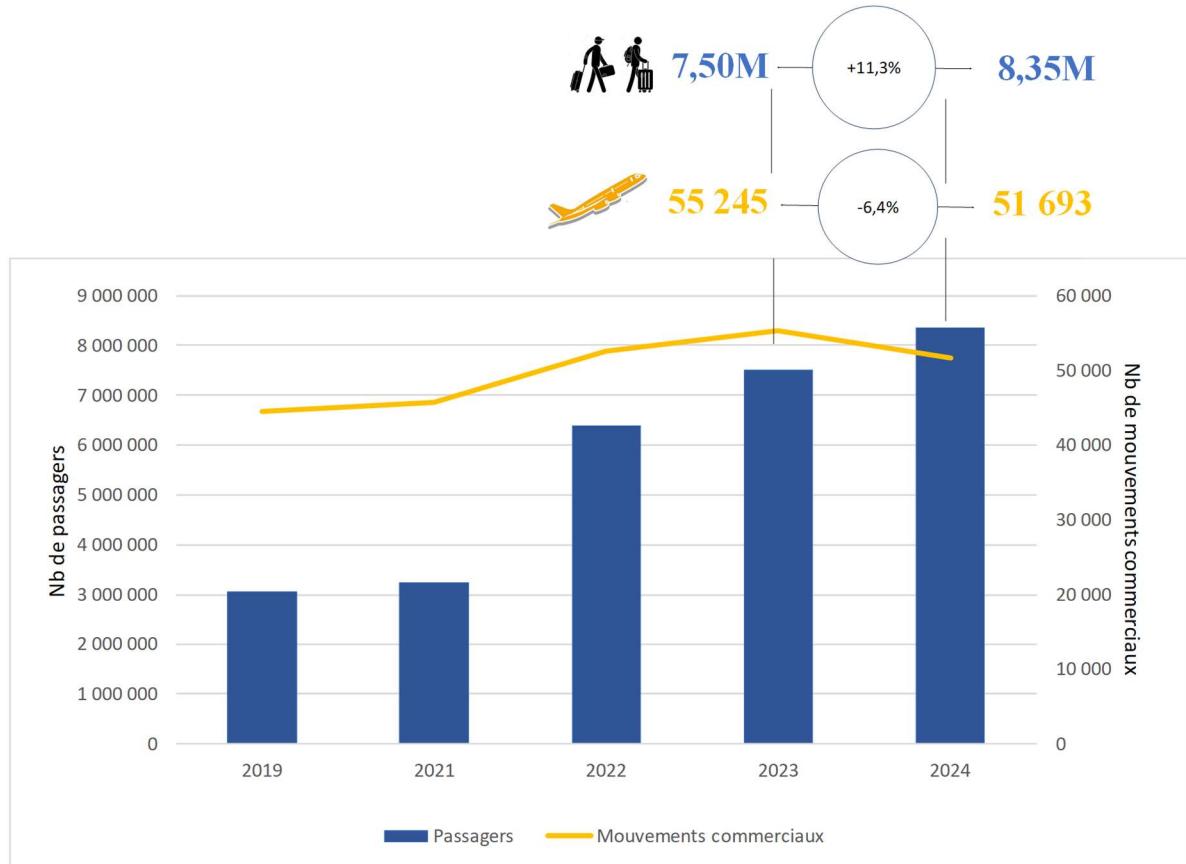
Le nombre de mouvements commerciaux en France en 2024 s'élève à 1 765 942, soit une baisse de 10,3 % par rapport à 2019 et une croissance de 0,6 % par rapport à 2023.

Le trafic passager de 2024 reste légèrement inférieur à celui de 2018 (206 millions de passagers). Cependant, pour un trafic similaire, le nombre de mouvements a diminué (-8,9 % par rapport à 2018). Cette tendance s'explique par l'augmentation de l'emport moyen, passé de 107 passagers en 2018 à 117 en 2024. Les vols lowcost, plus remplis que les vols traditionnels (avec un emport moyen de 156), accentuent ce phénomène.

L'augmentation du trafic dans les Hauts-de-France par rapport à 2023 est de 11,3%, soit plus de 800 000 passagers commerciaux supplémentaires. Le nombre de mouvements commerciaux, comme au national, est en baisse et confirme le phénomène d'augmentation de l'emport constaté au niveau national.

L'aéroport Paris-Beauvais a passé cette année pour la première fois la barre symbolique des 6 millions de passagers en progressant de 16,3 % par rapport à l'année 2023.

Données mobilité 2024



→ Trafic de passagers ferroviaires

Gare	Fréquentation 2023	Fréquentation 2024	Évolution 2024/2023
Abbeville	922 376	1 024 704	11,09 %
Amiens	6 675 550	7 395 165	10,78 %
Arras	4 454 183	4 773 655	7,17 %
Aulnoye-Aymeries	679 990	728 190	7,09 %
Beauvais	1 842 796	2 122 526	15,18 %
Béthune	1 690 091	1 848 625	9,38 %
Boulogne-sur-Mer	971 882	1 046 427	7,67 %
Calais ville	1 212 461	1 431 510	18,07 %
Cambrai	704 456	720 845	2,33 %
Château-Thierry	1 874 036	2 021 333	7,86 %
Compiègne	2 537 416	2 804 320	10,52 %
Creil	5 392 059	5 886 782	9,18 %
Douai	3 221 478	3 472 422	7,79 %
Dunkerque	2 042 446	2 249 345	10,13 %
Étaples – Le Touquet	524 304	577 831	10,21 %
Hazebrouck	1 822 071	1 974 422	8,36 %
Laon	875 832	957 156	9,29 %
Lens	1 682 652	1 769 301	5,15 %
Lille Europe	6 721 133	6 642 464	-1,17 %
Lille Flandres	24 118 203	25 331 979	5,03 %
Saint-Omer	942 826	1 064 497	12,90 %
Saint-Quentin	1 319 977	1 435 404	8,74 %
Soissons	643 245	712 753	10,81 %
Tergnier	531 177	575 283	8,30 %
TGV Haute Picardie	337 464	375 792	11,36 %
Valenciennes	3 144 191	3 373 297	7,29 %
Total fréquentation principales gares des HDF	76 884 295	82 316 028	7,06 %
Paris Gare du Nord	226 768 485	257 024 152	13,34 %

Source : <https://ressources.data.sncf.com>

En 2024, la fréquentation des trains en France a battu un record pour la troisième année consécutive, il y a eu 6% de voyageurs en plus qu'en 2023, le même rythme de progression que sur les deux années précédentes. Un engouement porté essentiellement par les trains régionaux, notamment les TER et les Intercités.

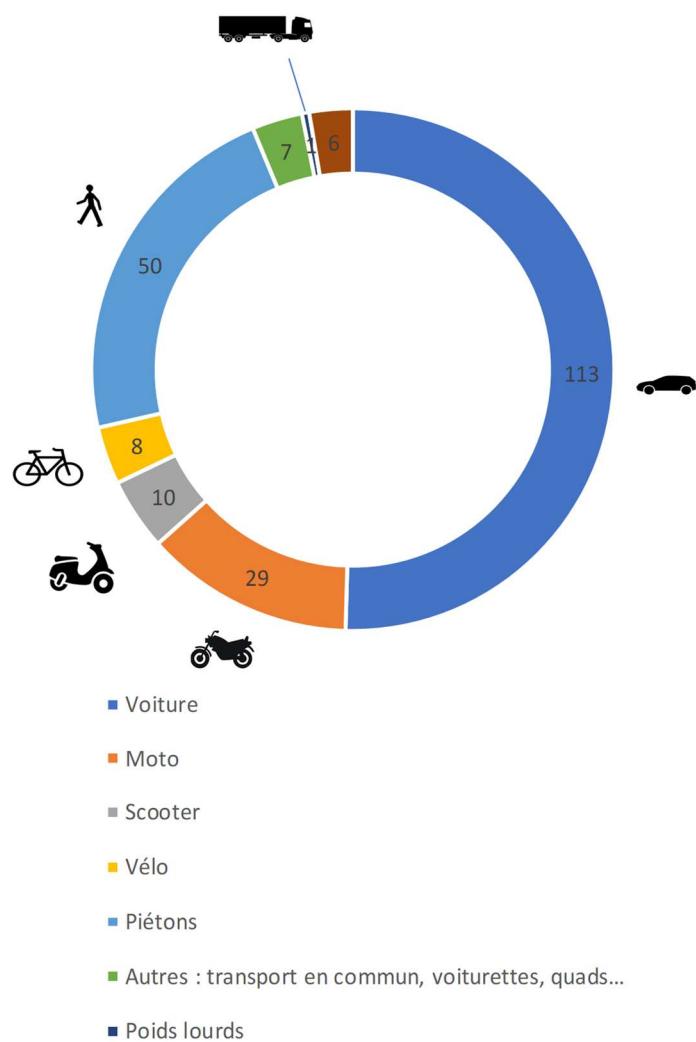
Le trafic des passagers dans les gares des Hauts-de-France a également beaucoup progressé en 2024 (+7% par rapport à 2023). On note une augmentation pour l'ensemble des principales gares des Hauts-de-France, à l'exception de Lille Europe.

432 928 trains ont circulé dans les Hauts-de-France en 2024, soit une moyenne de 1 182 trains par jour contre 1 111 trains par jour en 2023 (405 623 trains en 2023).



La sécurité routière

Nombre de personnes décédées par type de véhicule en 2024



NB : Les accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre ne constituent qu'une partie des accidents corporels de l'ensemble de la circulation.



Avec 224 personnes décédées sur les Hauts-de-France contre 267 en 2023 la mortalité, enregistre une baisse significative de plus de 16%. L'évolution de la mortalité 2023/2024 évolue suivant les modes de déplacement :

- usagers de vélos : - 87,5%
- piétons : +18%
- usagers de motos légères : +30%
- usagers de motos lourdes : -44,8%
- usagers de véhicules de tourisme ou utilitaires : -33,6%.
- engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, etc) : +16,7%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2023/2024	Evolution 2023/2024
Accidents corporels	2597	2274	2618	2785	2662	2710	48	1,8%
Victimes	1621	1361	1461	1607	1594	1518	-76	-4,8%
Tués	257	192	257	268	267	224	-43	-16,1%
Hospitalisés	1364	1169	1204	1339	1327	1294	-33	-2,5%

Source : DREAL Hauts-de-France - Données Traxy relatives aux accidents corporels



La qualité de l'air

En 2024, les habitants de la région ont globalement respiré un air de meilleure qualité avec moins d'épisodes de pollution qu'en 2023. Il faut toutefois relever que les conditions météorologiques ont été plus favorables à la dispersion des polluants en 2024 qu'en 2023.

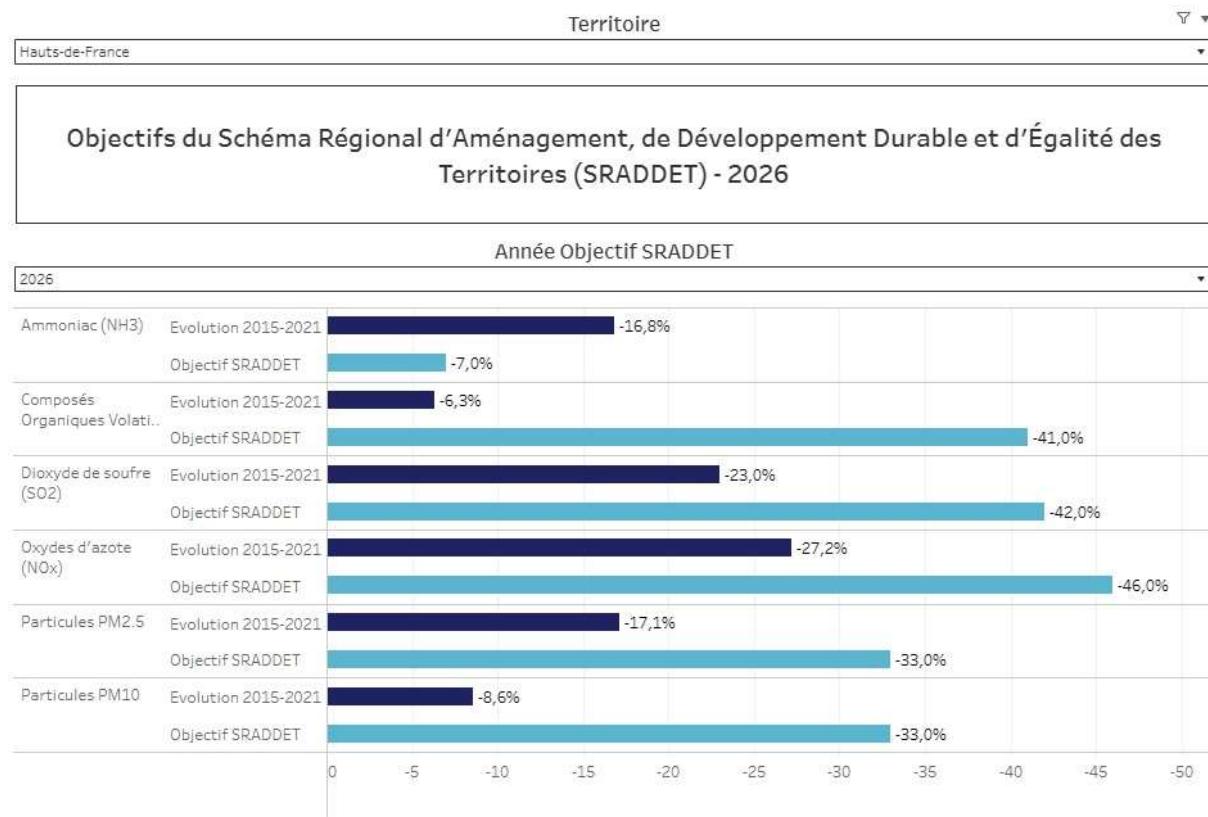


Source ATMO : <https://www.atmo-hdf.fr>

→ Objectifs du SRADDET en matière de qualité de l'air

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) constitue aujourd'hui le document de référence en région pour les objectifs de développement des énergies renouvelables, la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chacune des régions, dans un cadre global d'aménagement du territoire. Au niveau régional, le SRADDET Hauts-de-France décline les objectifs nationaux et cible une réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2031 et de 75 % d'ici 2050.





Source ATMO (outil TRACE développé par l'ATMO : <https://www.trace-hdf.fr>).

→ Emission de polluants dans les Hauts-de-France

La législation française demande de surveiller 13 polluants atmosphériques en air extérieur dit « réglementés ». Nous allons nous intéresser à 2 d'entre eux qui sont caractéristiques aux transports :

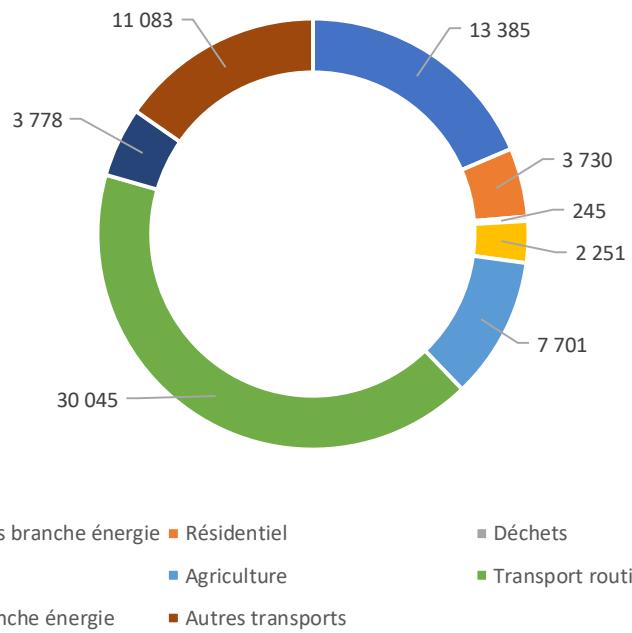
Les Oxydes d'azote :

Les NOx, ou oxydes d'azote, sont des gaz polluants principalement émis par la combustion des carburants fossiles, notamment par les véhicules à moteur. Ils comprennent principalement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ils sont dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Les émissions de NOx sont de plus en plus réglementées en raison de leur impact sur la qualité de l'air et de la santé publique.

La grande majorité des NOx provient de la combustion du gasoil (96%). L'exigence des normes EUROS des poids-lourds a induit la mise en place de solutions techniques pour réduire les émissions de NOx. Néanmoins on voit avec le graphique ci-après que le secteur des transports routiers est de loin le 1^{er} émetteur de NOx.



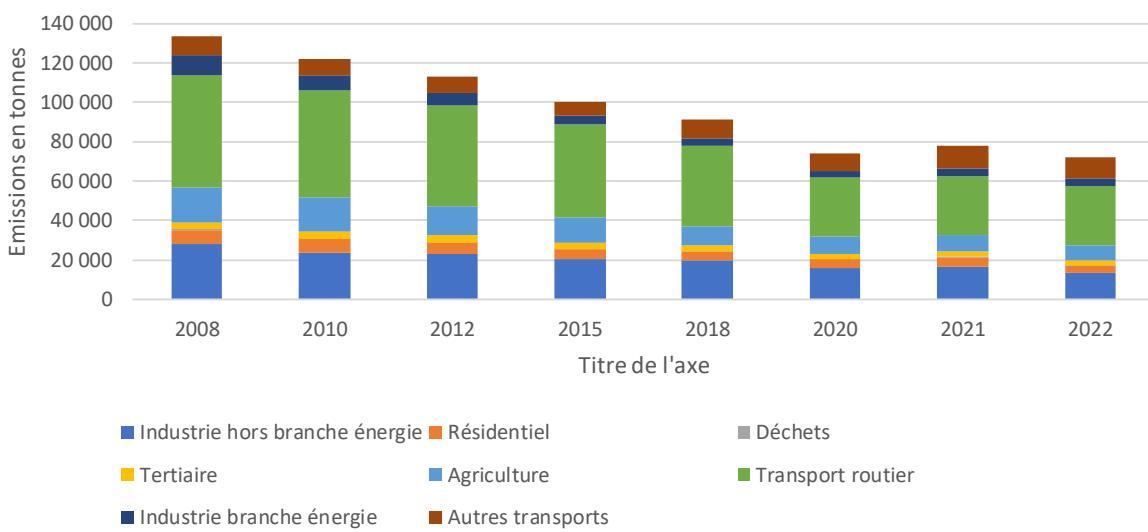
Emissions d'Oxydes d'azote (NOx) par secteur d'activités en 2022
en Hauts-de-France (en tonnes)

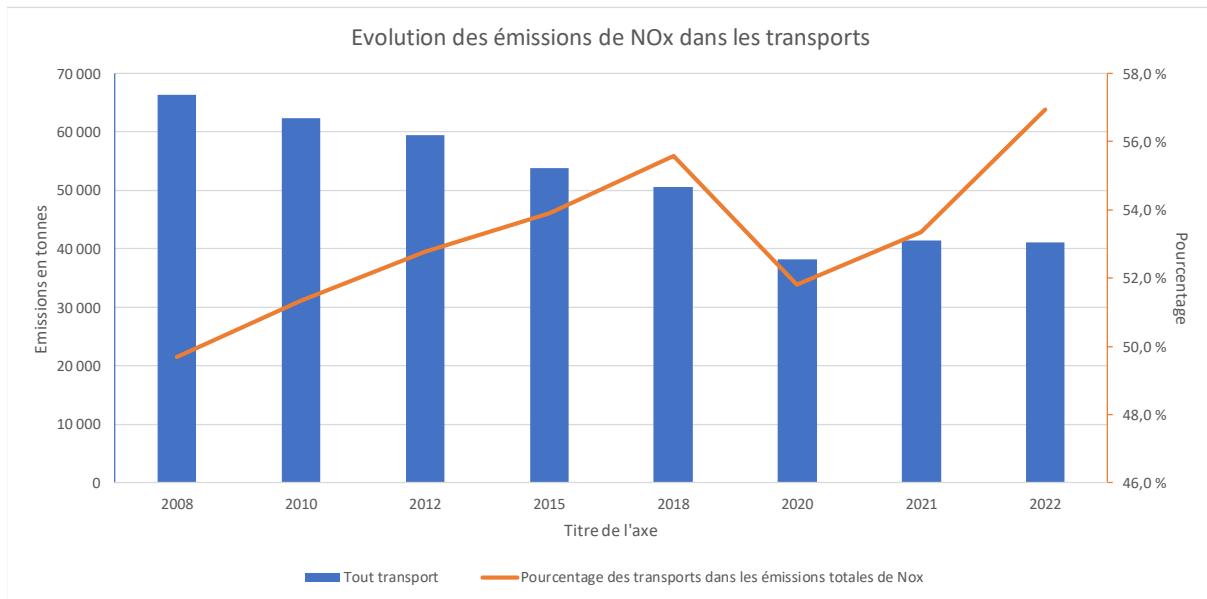


Source : <https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>

Ou ce graphique :

Evolution des émissions de NOx par secteur PCAET



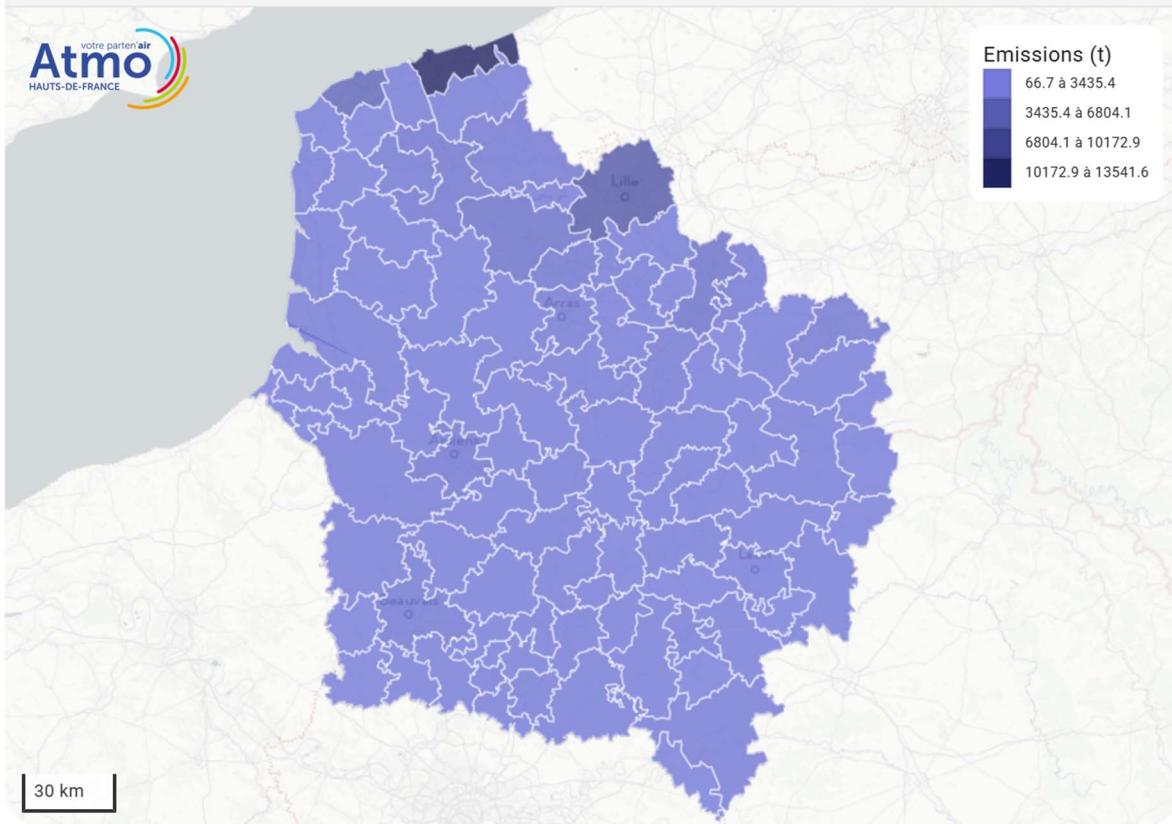


Source : <https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>

On voit que depuis 2008 les émissions de NOx relatives aux transports ne cessent de diminuer mais auraient tendance à stagner ces dernières années. En revanche la part de ces émissions relatives aux transports ne cessent de prendre une part de plus en plus importante par rapport aux émissions totales en 2022 cette part des transports représente 56.9% des émissions totales.



Emissions de NOx par territoire en 2022



<https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>

Les particules fines : PM₁₀ et PM_{2.5}

Définition :

Les particules fines PM₁₀ et PM_{2.5} désignent des particules en suspension dans l'air, mesurées par leur taille.

PM₁₀ : ce sont les particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm. Elles peuvent être émises par des activités humaines telles que l'industrie, le transport et l'agriculture, ainsi que par des sources naturelles comme les feux de forêt.

PM_{2.5} : ce sont les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm. Elles sont plus dangereuses car elles pénètrent plus profondément dans les voies respiratoires et peuvent avoir des effets nocifs sur la santé, notamment sur la santé cardiovasculaire.

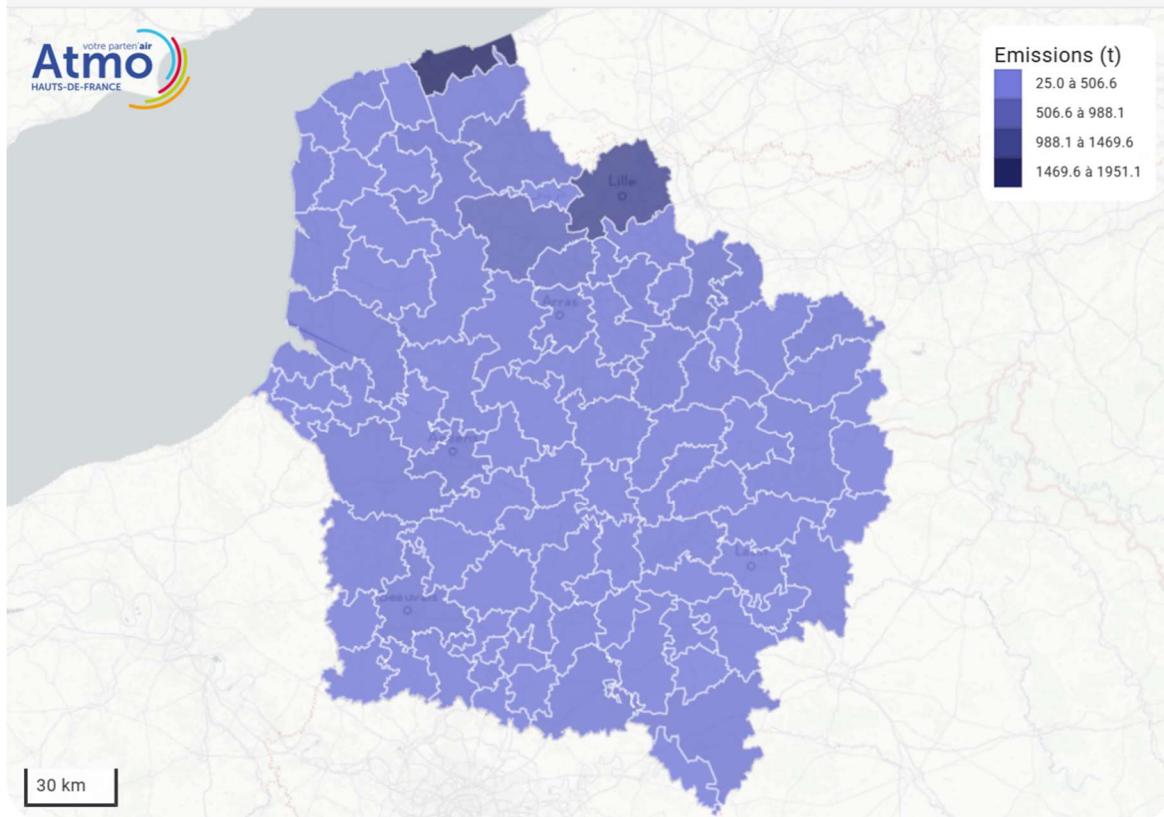
Ces particules sont souvent responsables de la pollution de l'air et peuvent avoir des conséquences graves sur la santé publique

En milieu urbain, le trafic routier est l'une des principales sources de pollution aux particules fines PM₁₀ et PM_{2.5}.



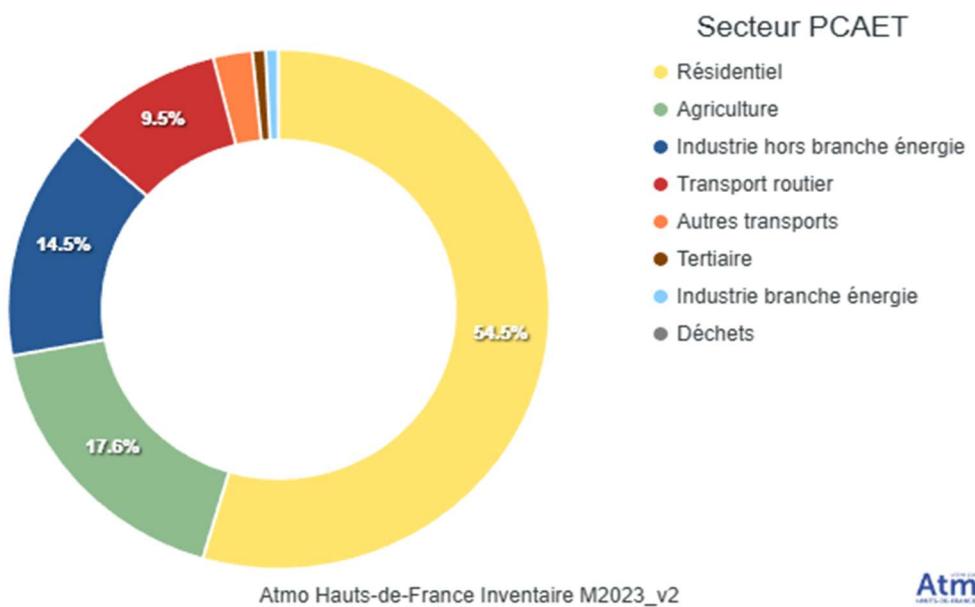


Emissions de PM_{2,5} par territoire en 2022



Source : <https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>

Répartition des émissions de PM_{2,5} par secteur PCAET en 2022 -

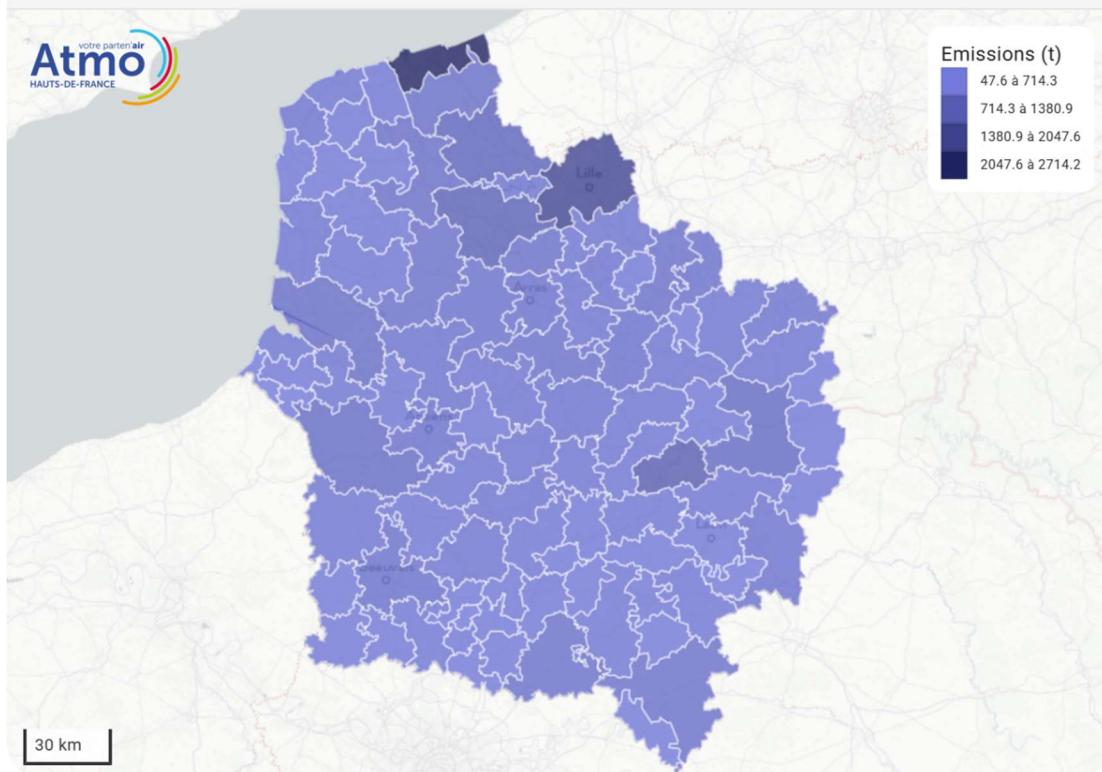


Source : <https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>





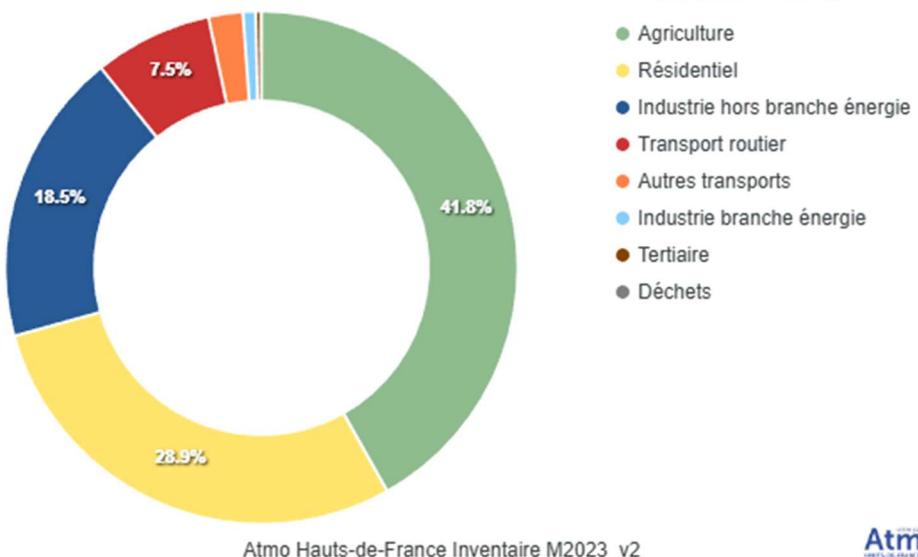
Emissions de PM₁₀ par territoire en 2022



Source : <https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>

Répartition des émissions de PM₁₀ par secteur PCAET en 2022 -

Secteur PCAET



Source : <https://www.trace-hdf.fr/dashboard/air>



L'Insee en partenariat avec l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 et la DREAL a réalisé une étude sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) lors des déplacements domicile-travail à partir de diverses sources (<https://insee.fr/fr/statistiques/7662517>).

En 2019, 2 116 200 actifs résident dans les Hauts-de-France et se déplacent pour travailler. Ils émettent en moyenne 833 kg de GES en équivalent CO₂ par an lors de leurs déplacements domicile-travail, soit 7 % de plus qu'en France de province. Les actifs habitant la région parcourent en effet des distances plus longues, mais les actifs les plus éloignés de leur emploi utilisent plus souvent les transports en commun pour s'y rendre. Les habitants des pôles émettent près de deux fois moins de GES que ceux des couronnes, grâce à des distances parcourues plus courtes et à un moindre usage de la voiture. Les actifs changeant d'aire d'attraction des villes (AAV) émettent beaucoup de CO₂. Des écarts existent entre les AAV, par exemple selon l'accessibilité aux transports en commun.

Véhicules : immatriculations, motorisation et évolution du parc

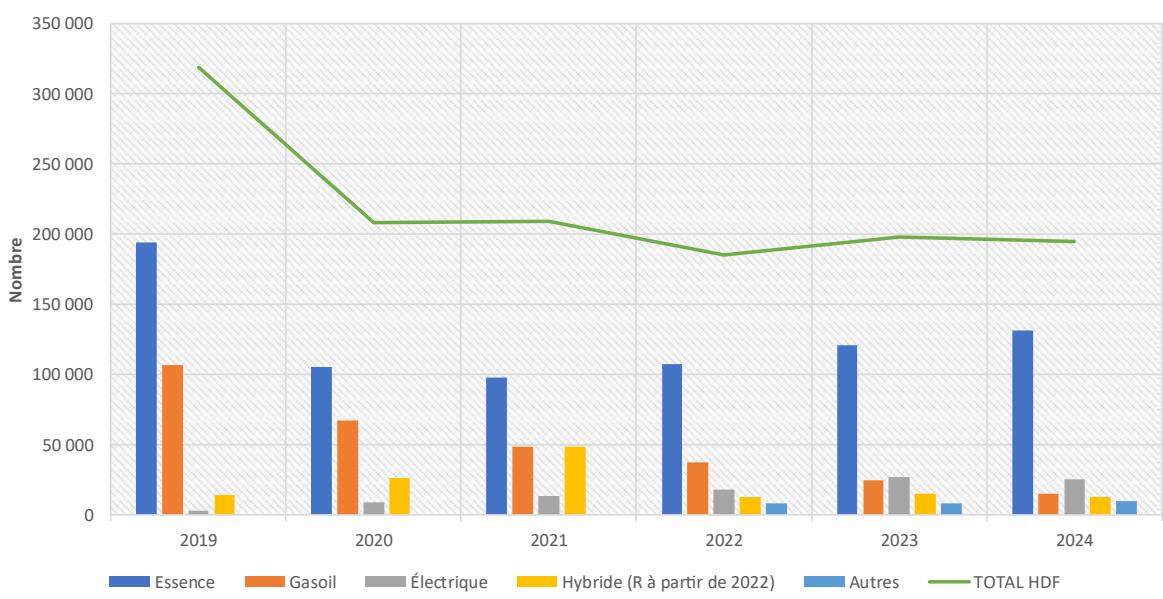
→ Immatriculation de véhicules neufs et part par motorisation

En 2024, les ventes de voitures neuves en France diminuent de 3,4 % par rapport à 2023. Par rapport à 2019, le marché national se contracte de 22,3 % (+ de 38 % de baisse dans les Hauts-de-France sur la même période). Cette baisse s'inscrit dans un contexte de forte recomposition de l'offre.

	Nouvelles immatriculations VP en 2024 par motorisation			
	Nombres	Part	Évolution nombres 2024/2023	Évolution part 2024/2023
Essence	131 600	67,5%	8,4%	9,9%
Gasoil	15 360	7,9%	-38,8%	-37,9%
Électrique	25 561	13,1%	-5,9%	-4,6%
Hybride Rechargeable	12 760	6,5%	-17,1%	-52,4%
Autres	9 677	5,0%	11,4%	-36,2%
TOTAL HDF	194 958	100,0%	-1,4%	-1,4%

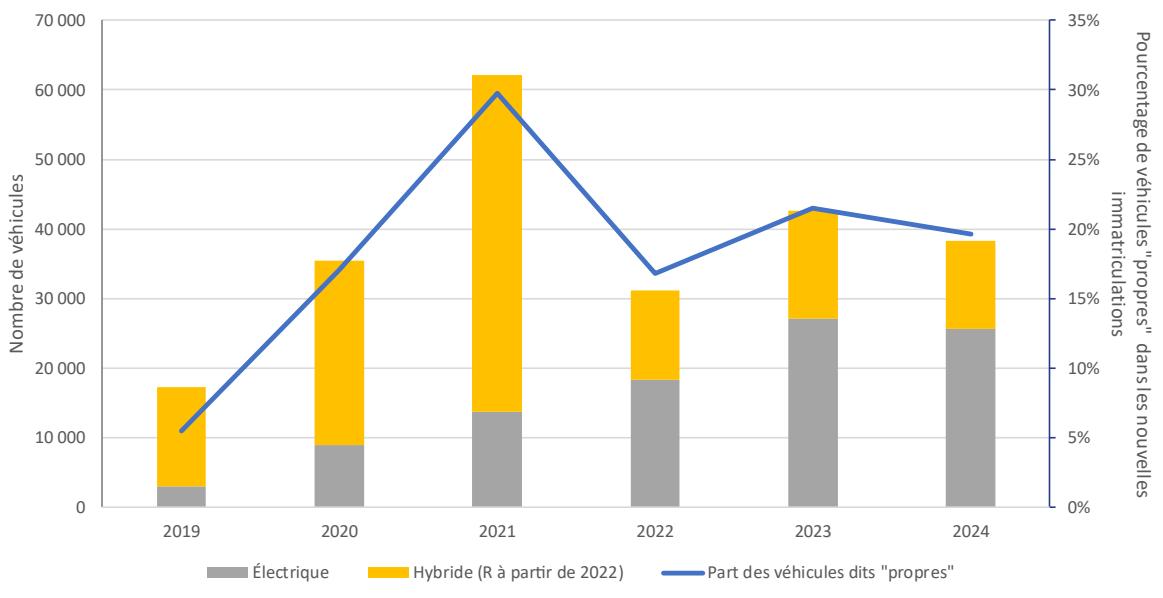


Evolution des immatriculations en Hauts-de-France entre 2019 et 2024



Source : répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) du SDES ministère de la Transition écologique

Evolution des véhicules dits "propres" en Hauts-de-France



Source : répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) du SDES ministère de la Transition écologique

La part des motorisations électriques et hybrides rechargeables représente 19,6 % des ventes en 2024 dans les Hauts-de-France, contre 21,5 % en 2023.

Avec 25 561 immatriculations en 2024, les ventes de véhicules avec motorisation électrique accusent un léger recul de 5,9 %.

La motorisation diesel, qui était la motorisation dominante des achats de véhicules particuliers neufs jusqu'en 2016, poursuit son déclin. La part de marché du diesel thermique ne représente





plus que 7,9 % des véhicules neufs en 2024. Les voitures à motorisation essence représentent toujours la majorité des immatriculations de véhicules neufs en 2024 avec 67,5 %.

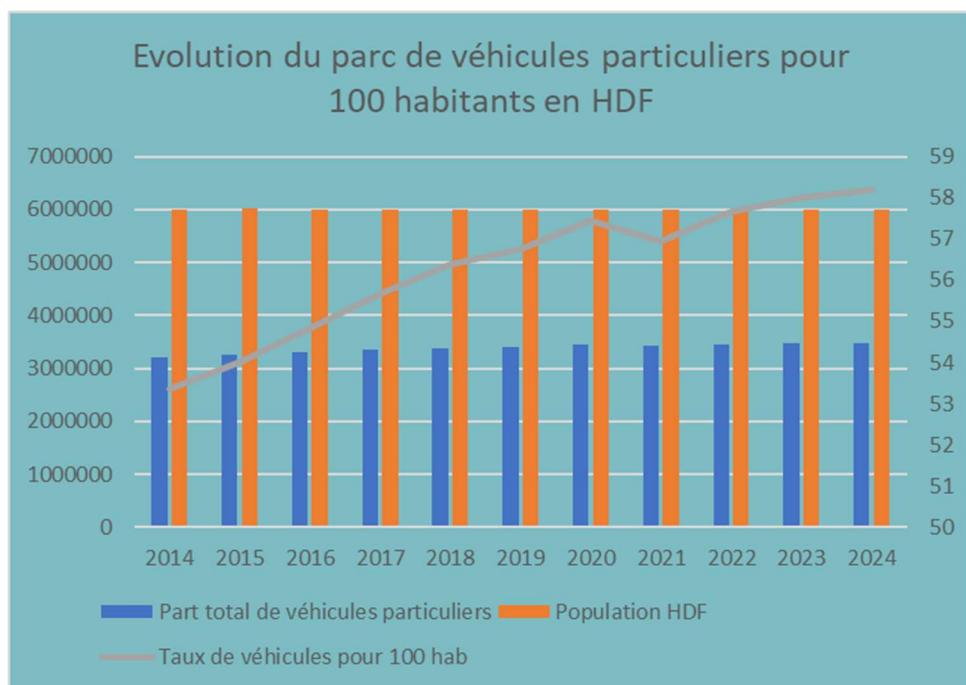
→ Evolution du parc de véhicules en Hauts-de-France

Au 1^{er} janvier 2024, le parc automobile au niveau national se compose de 39,3 millions de Voitures Particulières (VP), 6,5 millions de Véhicules Utilitaires Légers (VUL), 625 000 Poids Lourds (PL) et 94 000 autobus et autocars en circulation.

Dans les Hauts-de-France, le parc se décompose comme suit :

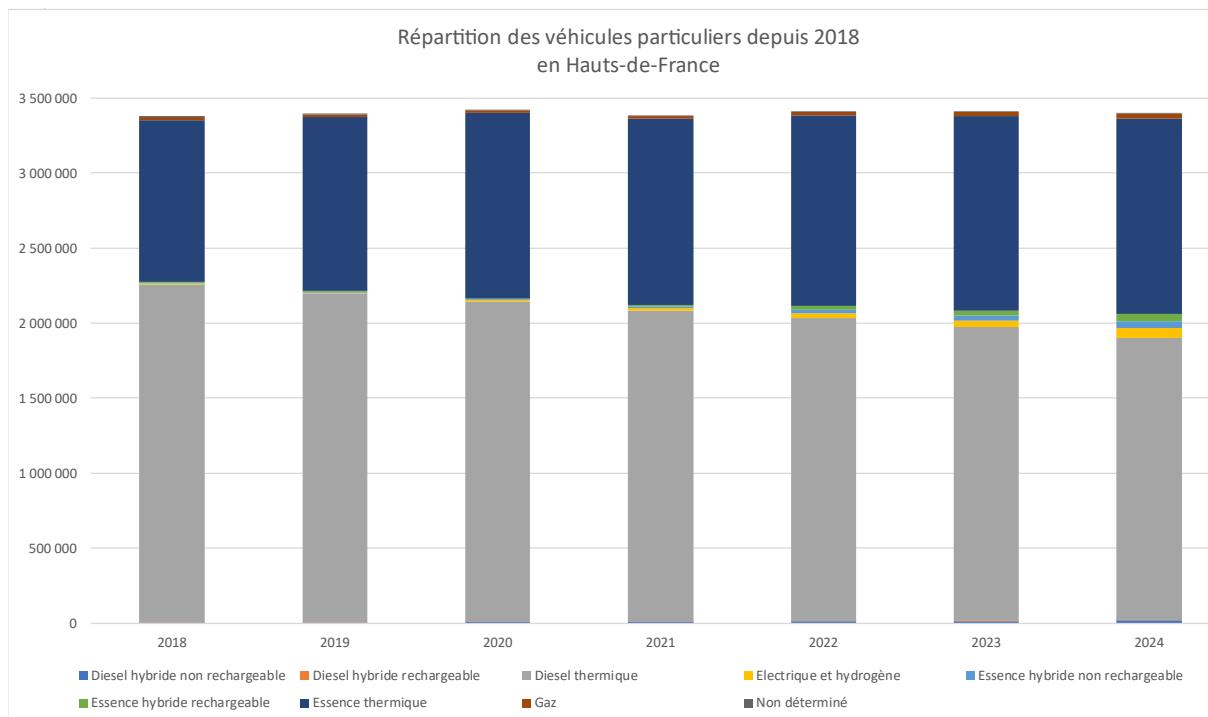
- ✓ 3 482 346 VP (soit +8,6% par rapport à 2014) ;
- ✓ 484 014 VUL (soit +15,2% par rapport à 2014) ;
- ✓ 62 230 PL (soit +24,5% par rapport à 2014) ;
- ✓ 6 128 autobus et autocars (soit -1% par rapport à 2014).

Les VP



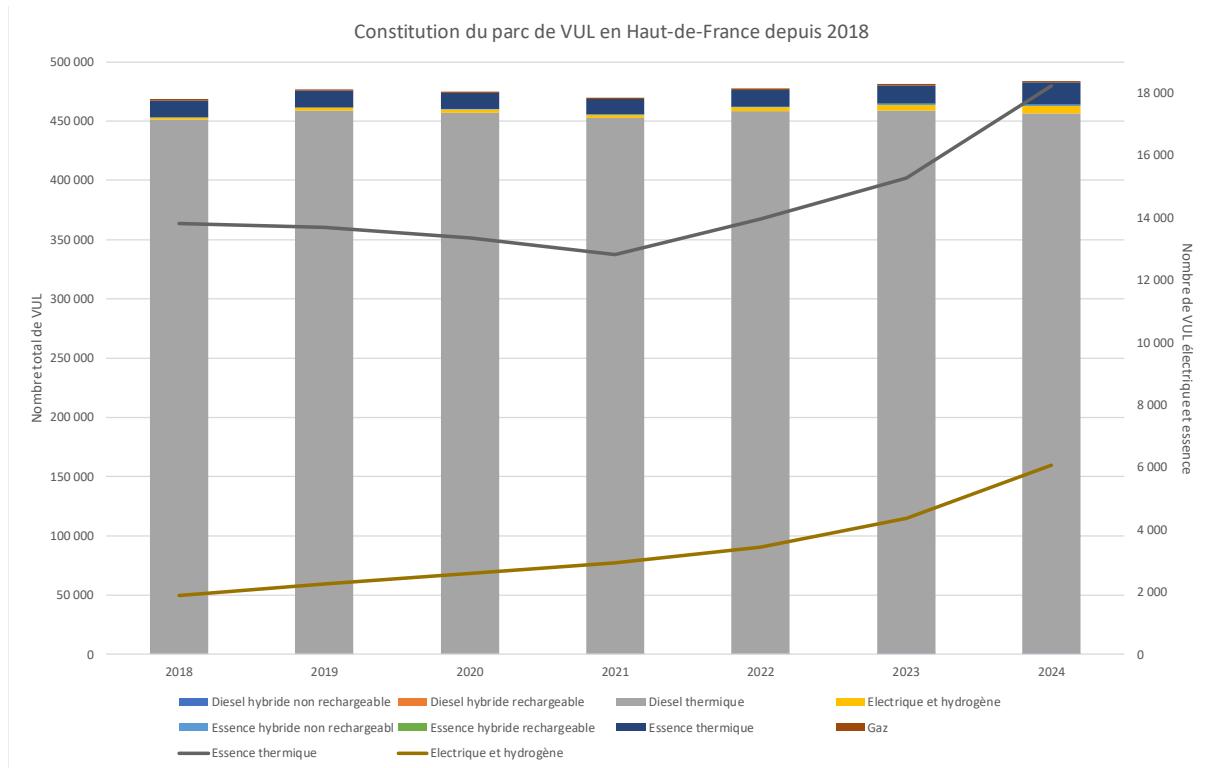
Le parc des véhicules particuliers est en hausse sur la période 2014-2024. Cette hausse impacte fortement le nombre de véhicule pour 100 habitants, en raison de la baisse du nombre d'habitants dans les Hauts-de-France (58 pour 100 habitants en 2024 contre 53 en 2014).





Le parc de VP avec motorisation Diesel connaît un net recul depuis 2019 (-14,2%) au profit des véhicules essence, essence hybride et électriques.

Les VUL



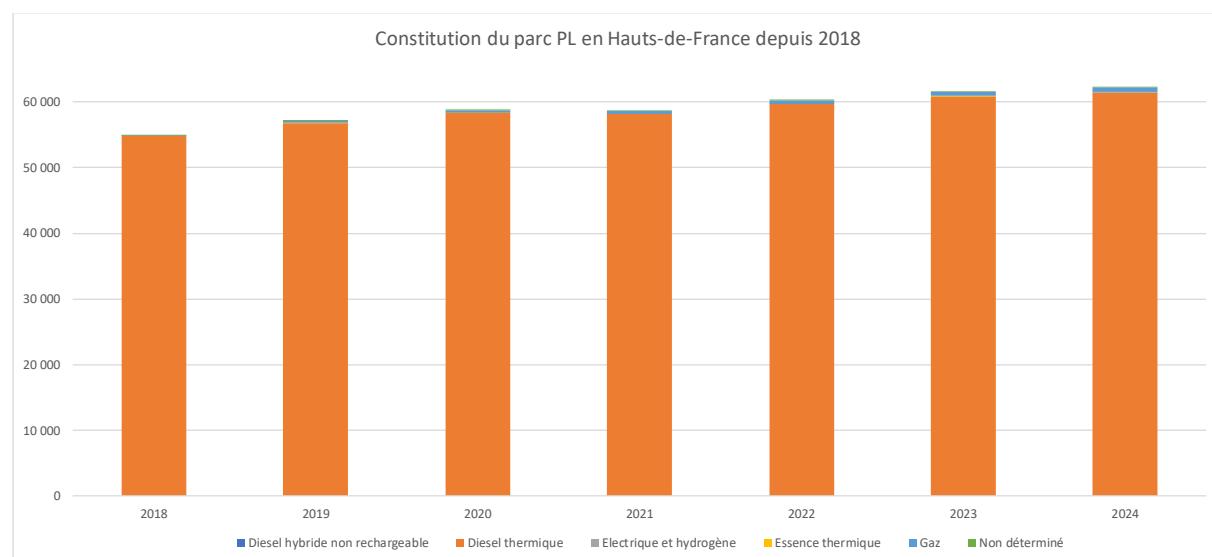


Le parc des VUL est constant depuis 2019. Il est composé quasiment exclusivement (plus de 94%) de véhicules diesel thermique. Néanmoins on observe une hausse significative dans le parc de véhicule essence et électrique et hydrogène depuis 2021. Leur nombre a doublé pour les véhicules électrique et hydrogène et ont augmenté de 42% pour les véhicules essence.

Le parc de VUL est en constante progression et majoritairement composé de véhicules diesel.

A noter par ailleurs que le parc de VUL et PL est en constante augmentation depuis 2014.

Les PL

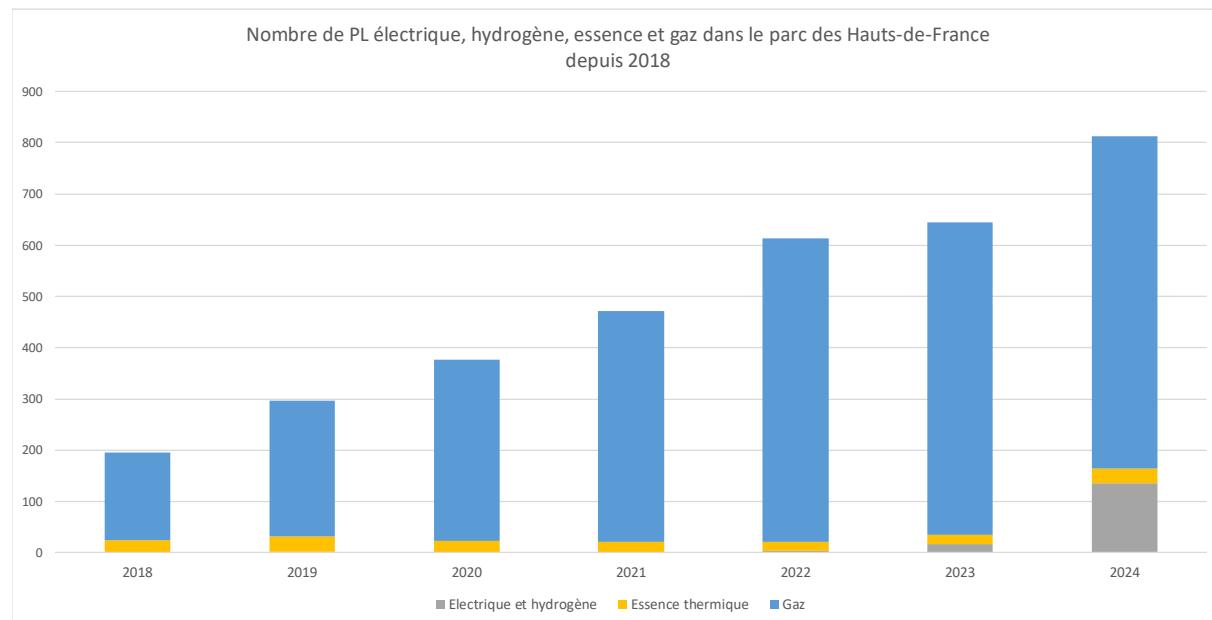


Le parc PL est en constante évolution depuis 2018 (+13.1%). Le parc est constitué quasiment exclusivement de véhicules diesel (plus de 98%), néanmoins quelques conversations se font : au gaz et à l'électrique ou hydrogène.



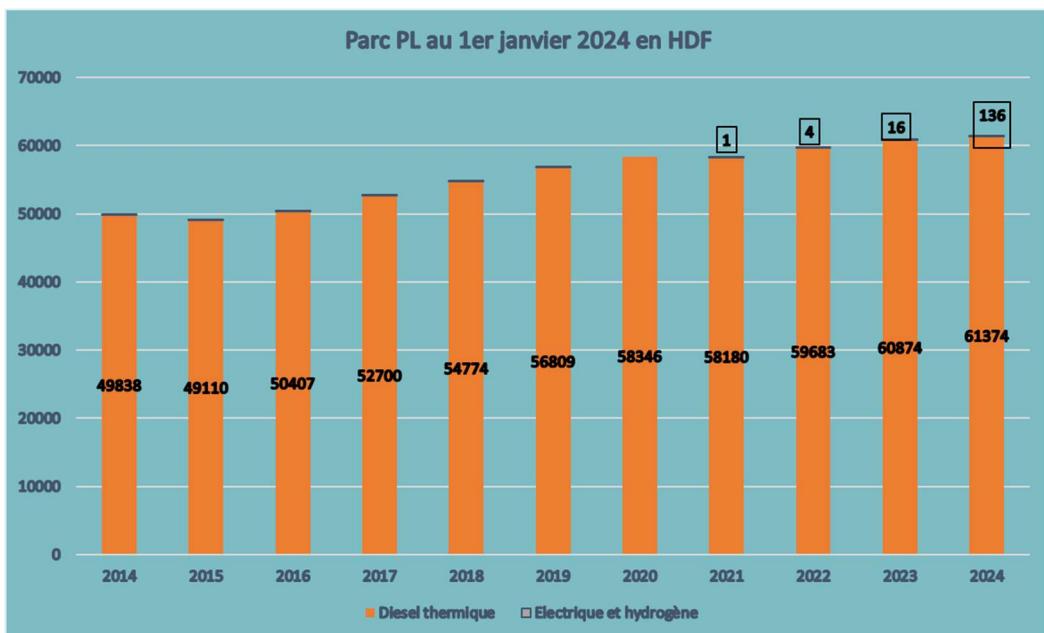


Zoom sur les autres types de motorisations des PL :



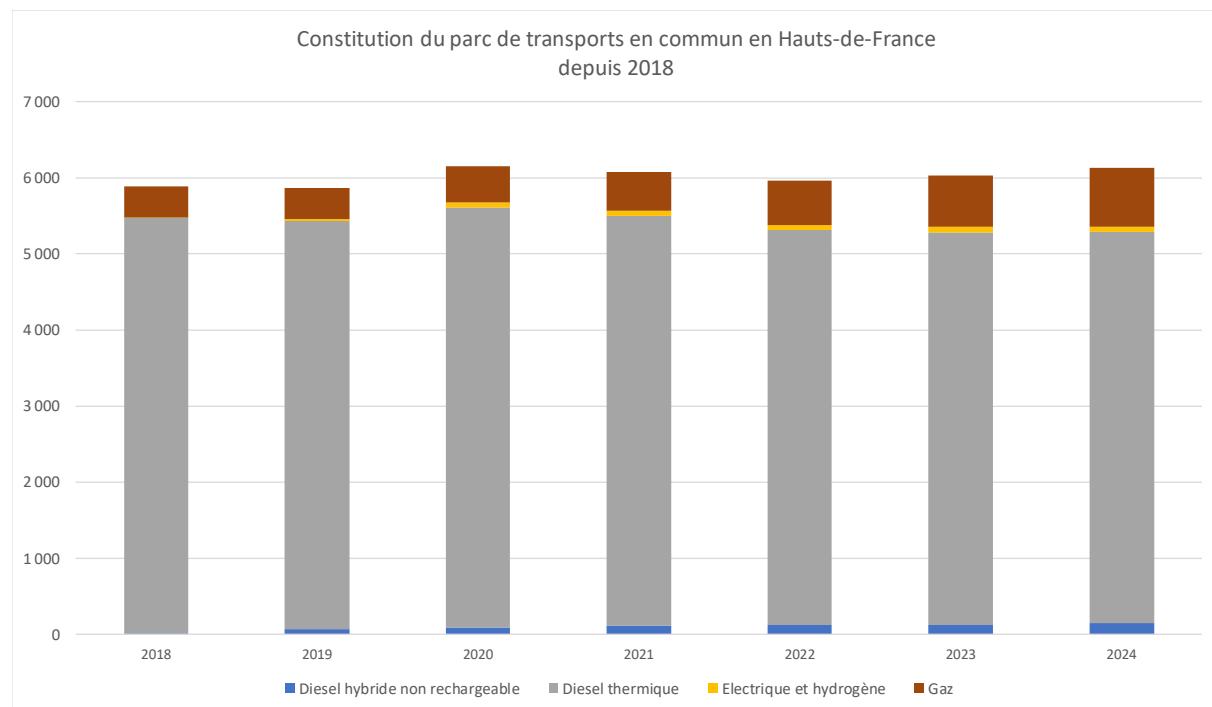
Le nombre de véhicules dits « moins polluants » reste certes insignifiant (environ 1%), mais ceux roulant au gaz a quasiment été multiplié par 4 passant de 171 à 648 entre 2018 et 2024, ceux roulant à l'électricité et à l'hydrogène passant de 1 à 136 sur la même période.

Sur la période 2018-2024 le nombre total de véhicules dits « moins polluants » a été multiplié par 4 passant de 195 à 812.

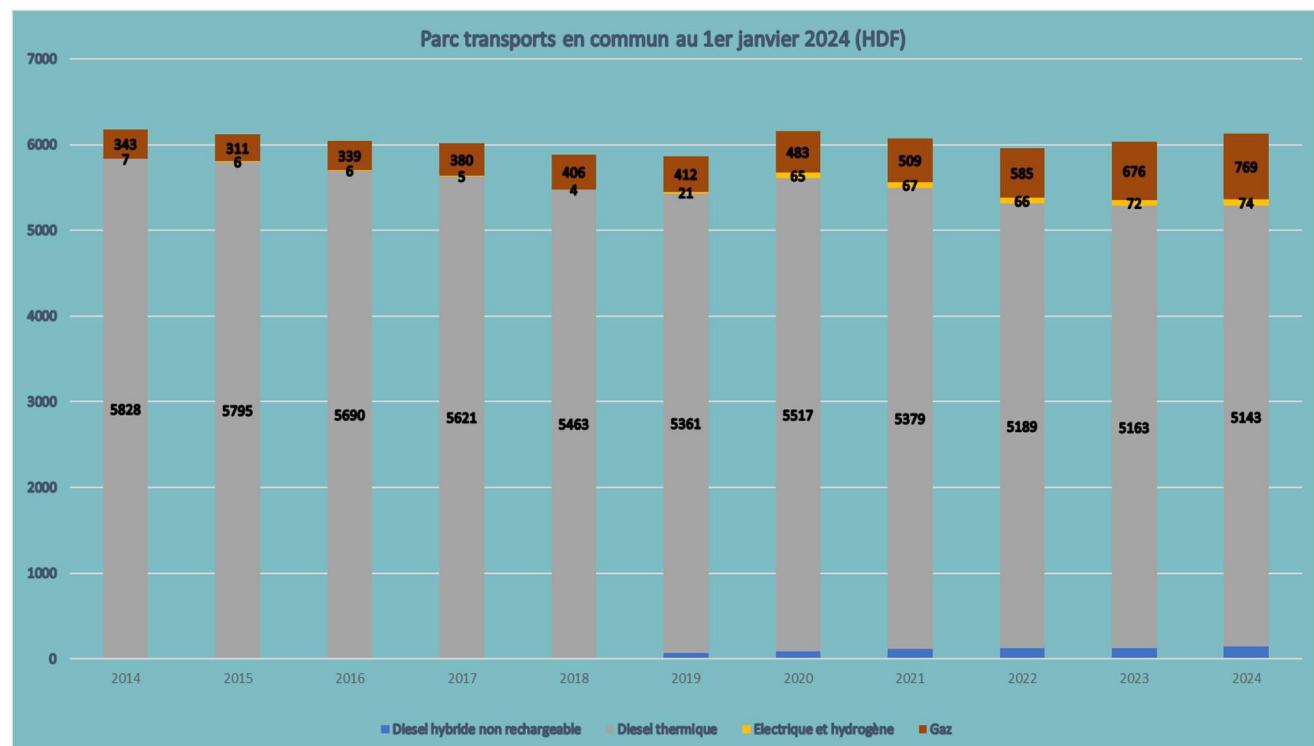




Les TC



On peut constater que le parc de véhicules de transport en commun est quasiment constant depuis 2018. La part des véhicules diesel est ultra majoritaire avec près de 84% en 2024 mais avec une tendance baissière depuis 2018.





Covoiturage

→ Evolution du nombre de trajets dans les Hauts-de-France

Le plan national de covoiturage du quotidien a été lancé par le gouvernement en décembre 2022. Il vise à tripler le nombre de trajets quotidiens réalisés en covoiturage.

Le « plan covoiturage » contient 14 mesures et des financements inédits : 150M€ seront mobilisés pour les 3 mesures phares suivantes :

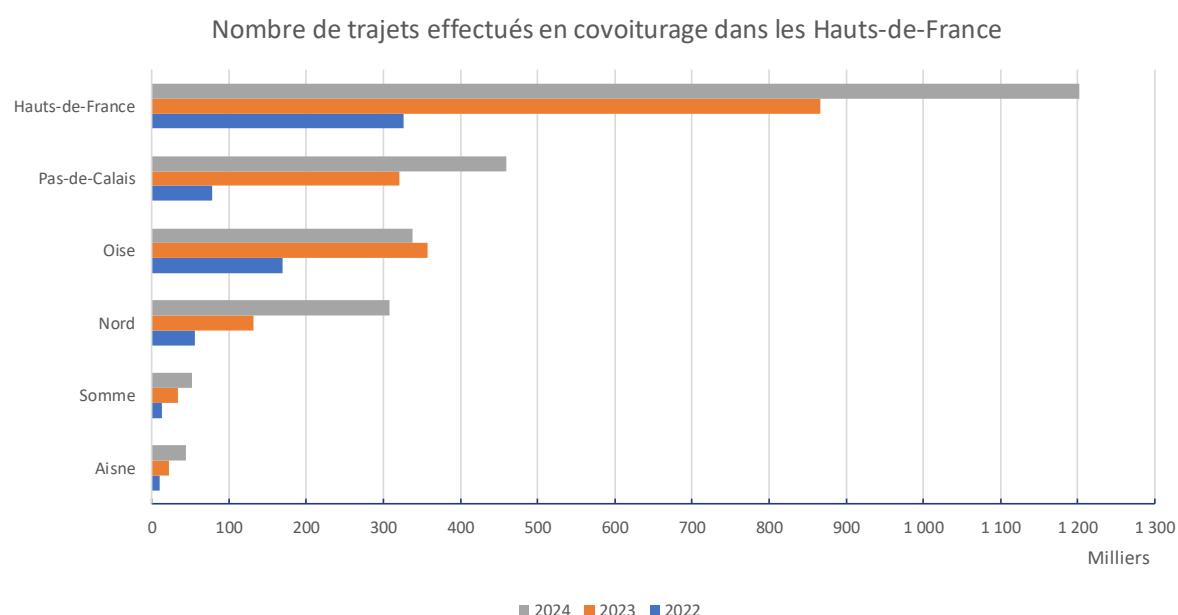
Contre la hausse des prix, l'Etat agit avec deux mesures phares directement liées au pouvoir d'achat des français : 100 millions d'euros.

1. Une prime de 100 € pour les nouveaux conducteurs, qui sera versée par les plateformes de covoiturage pour inciter à démarrer le covoiturage
2. Un soutien aux covoitureurs en complément des collectivités sur le principe « 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité »

Une mesure phare pour aider les collectivités : 50 millions d'euros.

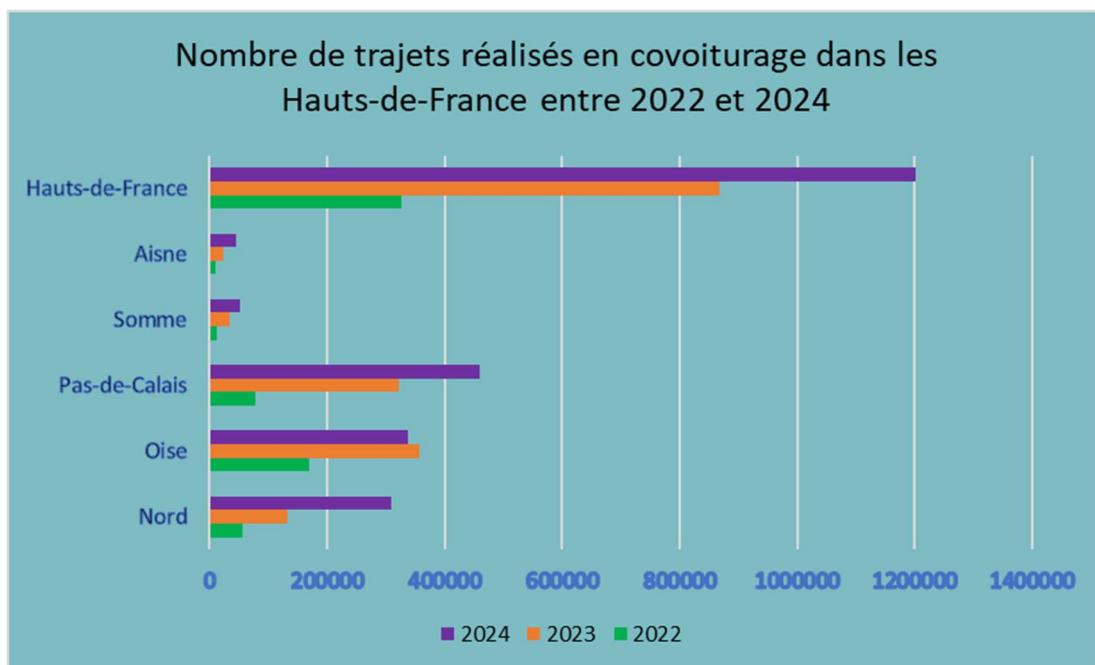
3. Une mobilisation du Fonds vert à hauteur de 50 M€ en 2023 pour soutenir les collectivités dans leurs projets de développement d'infrastructures de covoiturage (aires, lignes ou expérimentation de voies dédiées)

Un objectif : 3 millions de trajets quotidiens effectués en covoiturages à l'horizon 2027.



Source : Registre National de Preuve du covoiturage





Source : *Registre National de Preuve du covoiturage*

Top 10 des territoires

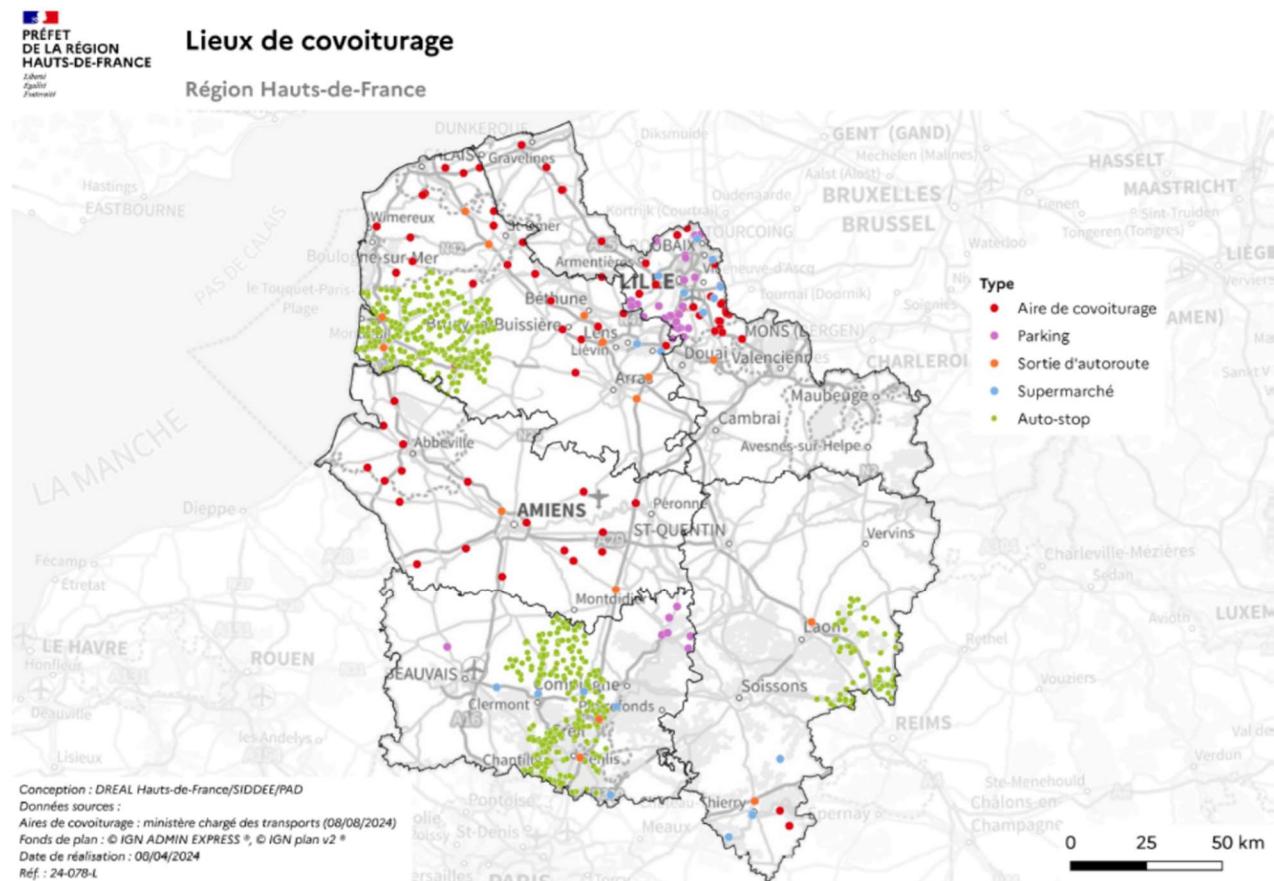
Nom	Nombre
Beauvais	161101
Lille	60546
Lens	47853
Hénin-Beaumont	44853
Liévin	39445
Villeneuve-d'Ascq	27831
Avion	27629
Bruay-la-Buissière	27615
Valenciennes	24449
Amiens	24342

→ Lieux de covoiturage

Suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), les collectivités territoriales locales ayant la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ainsi que la région Hauts-de-France en tant qu'AOM locale de substitution doivent élaborer un schéma de développement des aires de covoiturage. Elles peuvent le faire conjointement avec les autres AOM de leurs territoires.



A ce jour, les départements du Nord et du Pas-de-Calais disposent d'un schéma conjoint ainsi que le département de la Somme.



Source : OpenStreetMap, Point d'Accès National



L'Observatoire Régional des Transports (ORT) de la région Hauts-de-France a été créé le 7 septembre 2016. Il est le prolongement d'une structure créée en 1995 en Picardie.

Il fonctionne aujourd'hui sous forme de partenariat. **Neuf membres y sont représentés** : l'État (DREAL), le Conseil Régional, la CRCI, la SNCF, VNF, l'ADEME et les professionnels du transport routier FNTR - FNTV et TLF. En créant cette structure, ces acteurs ont souhaité donner une impulsion forte pour la connaissance des systèmes de transports concernant la région et le partage des résultats en faveur de la définition des politiques publiques régionales.

Les objectifs de l'Observatoire :

- **Mettre en place et développer les outils de connaissance** sur la mobilité, les infrastructures et les systèmes de transport concernant la région, en organisant des études, des enquêtes ou toutes autres actions adaptées ;
- **Mettre en œuvre une information régionale** sur la mobilité et les transports, comportant notamment la diffusion par les moyens appropriés des résultats des travaux menés ;
- Fournir aux partenaires de l'ORT, ainsi qu'aux autres acteurs de la région, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs, des **informations utiles à la définition des politiques publiques et à la prise de décisions** ;
- **Analysier la question de la mobilité et des transports** au regard des principes du développement durable et de la transition énergétique.

Pour mettre en œuvre ces missions, l'Observatoire réalise des études et partage les travaux réalisés par les partenaires sur le transport de marchandises et de voyageurs. Il peut aussi organiser des ateliers qui sont des lieux d'échange entre les représentants des institutions et organismes concernés par les transports en Hauts-de-France.

Pour plus d'informations sur les transports en Hauts-de-France :



<https://www.observatoire-transports-hauts-de-france.fr/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



<https://linkedin.com/in/orthdf>



https://x.com/ORT_HDF





LA MOBILITÉ EST EN NOUS

